



© Photo : D.R

Hausse des cas positifs au Covid-19

BELHOCINE ÉCARTE LA POSSIBILITÉ DE FERMER LES ÉCOLES

Lire en page 3

Quotidien d'information indépendant - n° 6908 - Samedi 14 novembre 2020 - Prix : 10 DA

BELKACEM ZEGHMATI À L'APN À PROPOS DES KIDNAPPEURS :

« LA PEINE CAPITALE SERA APPLIQUÉE À SES AUTEURS »

Les criminels qui seraient tentés de commettre des kidnappings sont prévenus, ils risquent la peine capitale en Algérie et rien n'empêche que cette peine soit exécutée. C'est le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, qui l'a affirmé, jeudi à Alger, en réponse aux interventions des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN). Lire en page 2



© Photo : D.R

KAMEL FENNICHE, PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL



« Le référendum s'est tenu dans la régularité et la transparence » Page 3

HAUSSE PRÉVUE DE LA CONSOMMATION MONDIALE DU GAZ DE 5% D'ICI 2050



Une « bonne perspective » et une opportunité à saisir par l'Algérie Page 4



© Photo : D.R

Éliminatoires de la CAN-2022 L'ALGÉRIE EN CHAMPION FACE AU ZIMBABWE

Lire en page 16

Chiffre du jour

Accidents de la circulation: 28 morts et 1.240 blessés en une semaine

Laghouat

1.450 ruches attribuées pour soutenir les petits éleveurs

Au moins 1.450 ruches d'abeilles ont été attribuées par la Conservation des forêts à de petits éleveurs de la wilaya de Laghouat, a-t-on appris jeudi de la responsable du projet, Affef Mimouni.



Emigration

démantèlement d'un réseau de passeurs à Oran

Les services de la Gendarmerie nationale à Oran ont démantelé un réseau de passeurs composé de 10 individus, qui organisaient des traversées en mer pour des candidats à l'émigration clandestine



Lutte contre l'enlèvement

un texte pour assurer une adaptation constante de la législation nationale

Le projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les crimes d'enlèvement tend à assurer une «adaptation constante» de la législation nationale à l'évolution des formes de crimes d'enlèvement qui constituent une atteinte à la sécurité publique.

Belkacem Zeghmati à l'APN à propos des kidnappeurs :

«La peine capitale sera appliquée à ses auteurs»

Les criminels qui seraient tentés de commettre des kidnappings sont prévenus : ils risquent la peine capitale en Algérie et rien n'empêche que cette peine soit exécutée. C'est le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Belkacem Zeghmati, qui l'a affirmé, jeudi à Alger, en réponse aux interventions des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une plénière présidée par Slimane Chenine, président de l'APN et consacrée à l'examen du projet de loi relatif à la lutte contre le kidnapping.



■ Zeghmati: La lutte contre les crimes d'enlèvement dont les auteurs font usage de tous les moyens technologiques exige «une adaptation constante des moyens de lutte et de prévention». (Photo:DR)

«Il n'y a aucun empêchement, ni au niveau local, ni au niveau international, d'appliquer la peine capitale», a-t-il expliqué rappelant que l'Algérie est libre et souveraine. En conséquence : «La peine de mort sera appliquée, en cas de nécessité», a-t-il averti.

Le ministre de la Justice a fait remarquer que la législation nationale, notamment en son volet pénal, est «l'une des caractéristiques de la souveraineté nationale car ayant un lien direct au maintien de l'ordre public, un exercice de souveraineté». Il signale que «jusqu'à ce jour, l'Algérie n'a signé et n'a ratifié aucun accord ou convention ou traité internationaux interdisant le recours à la peine capitale, qu'il s'agisse de législation ou d'exécution».

Certes, il y a la recommandation de 2007 de l'Assemblée des Nations unies dans ce sens, mais, fait-il observer, elle «n'est pas contraignante car étant une obligation morale et éthique uniquement».

Il y a également «un débat national et international entre partisans et opposants de l'exécution de la peine de mort», reconnaît Belkacem Zeghmati mais, précise-t-il, «à chaque partie ses arguments». Il n'y a pas que la sanction pénale avec au bout le risque de peine capitale pour les auteurs d'enlèvements, le ministre a, en effet, soutenu que la prévention contre les crimes de kidnapping «est la responsabilité de tous exigeant la conjugaison des efforts de tout un chacun, à commencer par la famille, l'établissement éducatif et les différentes institutions de l'Etat et ce afin de surmonter la situation d'inconfort auprès des

parents qui se sentent obligés de les accompagner dans leurs déplacements à l'extérieur de la maison».

Crimes de kidnappings

Des députés favorables à l'application de la peine capitale

«Pour dissuader les auteurs de kidnappings de commettre leurs crimes, la peine capitale doit être appliquée. C'est ce qu'ont demandé plusieurs députés qui ont intervenu lors du débat autour du projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les crimes d'enlèvement, au cours d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) présidée par Slimane Chenine, président de l'Assemblée. Après la présentation du projet de loi, en début de séance, par le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Bisma Azouar, les députés ont salué le contenu du projet de loi qu'ils ont qualifié «d'important». Ils ont exprimé «leur plein soutien» à l'ensemble de ses dispositions, et ont relevé l'impératif de la «mise en œuvre» effective des sanctions prévues dans ce projet de loi, exigeant «l'application des peines maximales, y compris la peine capitale, à l'encontre des auteurs de ce genre de crimes» en vue de les dissuader et de réduire le nombre de ces crimes qu'ils qualifient de «dangereux et étrangers» à la société algérienne».

Les députés ont par ailleurs affirmé que «l'Algérie est un Etat souverain et libre d'appliquer les sanctions contenues dans les dispositions de ses lois, notamment en ce qui concerne l'application de la peine capitale, pour la mise en œuvre effective de l'autorité de l'Etat et de la loi et la restauration de la confiance du citoyen qui sont, selon eux, plus prioritaires que le respect des accords internationaux en tant qu'obligation morale conclus à une certaine conjoncture traversée par l'Algérie».

Des députés ont mis l'accent sur l'importance d'élaborer des études socio-économiques élargies et approfondies à même de déterminer les causes des crimes de kidnapping, outre le nécessaire renforcement des mécanismes de signalement de ce type de crime. Pour sa part, la Commission des affaires juridiques, administratives et des libertés a appelé dans son rapport préliminaire au «durcissement des peines et à la séparation de certaines infractions pénales établies, en leur consacrant des clauses distinctes, en raison d'une différence dans leur définition telles que la sorcellerie et la vengeance». Elle a en outre souligné que ledit projet «prévoit des procédures prohibitives et globales qui s'inscrivent dans le cadre des missions intrinsèques au secteur de la justice, pour une loi garantissant la sécurité des personnes et des biens et la préservation des droits des individus (...)», réaffirmant «l'engagement» des représentants du peuple dans cette démarche visant à dissuader les ravisseurs.

L. A.

Pour Belkacem Zeghmati, il y a lieu de «ne pas justifier les crimes d'enlèvement par des facteurs socio-économiques», ajoutant que «le fléau de la drogue est à l'origine de ce crime étranger à notre communauté».

Des députés de l'APN ont axé leurs interventions sur «l'impérative application de la peine capitale à l'encontre des auteurs des kidnappings et ce dans le souci de mettre un terme à ce type de crimes».

Lors de sa présentation du projet de loi, Belkacem Zeghmati a évoqué l'aspect préventif, pris en charge par la mise en place par l'Etat d'une stratégie nationale et de stratégies locales tenant compte de la spécificité de chaque région afin de prévenir les crimes d'enlèvement, a fait savoir le ministre, ajoutant que ces stratégies sont élaborées et mises en œuvre par les organismes publics avec la participation de la société civile.

La prévention porte également sur l'adoption de mécanismes de veille et d'alerte précoce et la réalisation d'études sur leurs causes pour en identifier les motifs (...), avec la mise en place d'un système informatique national sur les crimes d'enlèvement en vue de faciliter le travail des organismes chargés de la prévention, a-t-il dit. Il a rappelé que ce texte «intervient en application des instructions données par le président de la République au Gouvernement pour l'élaboration d'une loi spécifique pour lutter contre les formes de crimes d'enlèvement». Ce projet, a-t-il dit, s'inscrit dans le cadre «de l'adaptation constante de la législation nationale à l'évolution des crimes d'enlèvement qui constituent une at-



REPÈRE

L'Algérie condamne fermement l'attentat à Djeddah en Arabie saoudite

L'Algérie a condamné fermement l'attentat survenu dans la ville de Djeddah en Arabie saoudite, faisant des blessés, et assuré ce pays frère de sa solidarité, indique jeudi un communiqué du ministère des Affaires étrangères. «L'Algérie condamne fermement le lâche attentat survenu dans la ville de Djeddah au Royaume d'Arabie saoudite, faisant des blessés», précise la même source.

«L'Algérie assure le Royaume d'Arabie saoudite frère de sa solidarité et de son soutien pour la préservation de sa sécurité et de sa stabilité et dans toutes les mesures qu'il prendra pour protéger ses citoyens et ses résidents contre de tels actes criminels, souhaitant un prompt rétablissement aux blessés», conclut le communiqué.

teinte à la sécurité publique, sèment la terreur et créent un climat d'insécurité». Le ministre a souligné que la lutte contre les crimes d'enlèvement dont les auteurs font usage de tous les moyens technologiques exige «une adaptation constante des moyens de lutte et de prévention». Il a rappelé que l'Algérie a criminalisé ces actes dans le code pénal, depuis 1966.

Par ailleurs, le ministre a présenté un exposé sur les ateliers importants soumis au débat dans le secteur de la Justice à l'instar de la révision du système carcéral et le recours au système de comparution immédiate, outre les mécanismes d'intégration sociale des détenus ayant purgé la durée de leur peine.

Lakhdar A.

Voir sur Internet www.lnr.dz.com

Kamel Fenniche, président du Conseil constitutionnel :

«Le référendum s'est tenu dans la régularité et la transparence»

Le président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche, a affirmé, avant-hier jeudi que le référendum sur la révision de la Constitution, tenu le 1^{er} novembre dernier, s'était déroulé dans la régularité et la transparence, conformément, a-t-il indiqué, aux garanties assurées par la Constitution, la loi organique relative au régime électoral et les textes réglementaires y afférents.

«Le Conseil constitutionnel considère que ce référendum sur la nouvelle Loi fondamentale du pays s'est déroulé dans de bonnes conditions», a-t-il dit.

S'exprimant lors d'un point de presse, Kamel Fenniche a affirmé que le Conseil constitutionnel a validé les résultats préliminaires du référendum sur l'amendement de la Constitution qui s'est tenu le 1^{er} novembre dernier.

Le taux national de participation au référendum sur la révision de la nouvelle Loi fondamentale du pays avait atteint 23,84 %, a rappelé le président du Conseil constitutionnel. Soit, a poursuivi Kamel Fenniche, un nombre total de votants, y compris ceux résidents à l'étranger de 5.661.551 sur 24.466.618 d'électeurs, ceux résidents à l'étranger compris.

La nouvelle Constitution, a fait



■ Le déroulement de l'opération a eu lieu dans un climat serein, ayant permis aux Algériens d'exercer leur droit constitutionnel. (Photo : D.R.)

savoir le président du Conseil constitutionnel, a été approuvée par 66,80 %, soit, 3.356.091 de voix des électeurs contre 1.668.148 (33,20%) ayant voté non. «Le nombre de voix exprimées est de 5.024.239 dont 637.308 bulletins nuls», a observé Kamel Fenniche qui a, à l'occasion, rendu hommage au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à l'Armée nationale popu-

laire (ANP) et aux différents corps de sécurité ayant veillé au bon déroulement de l'opération à la faveur d'un climat serein, en permettant aux Algériens d'exercer leur droit constitutionnel.

Le président du Conseil constitutionnel a salué, au passage, les efforts de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) et de tous ceux qui ont veillé à la réussite de ce scrutin en dépit, a

fait remarquer Kamel Fenniche, de la conjoncture, exceptionnelle, que traverse le pays et le monde en raison de la propagation de l'épidémie du nouveau Coronavirus (Covid-19).

Mardi dernier, le Conseil constitutionnel a rappelé que la proclamation des résultats définitifs du référendum sur la révision de la Constitution s'effectuait dans un délai de 10 jours au plus, à compter de la date de réception du dernier procès-verbal (PV) des commissions électorales de wilaya et de la commission électorale chargée du vote des citoyens algériens résidant à l'étranger.

«Conformément à la Constitution, notamment en son article 182 (alinéas 2 et 3), la loi organique relative au régime électoral, notamment en ses articles 151 et 172 et le règlement fixant les règles de fonctionnement du Conseil constitutionnel, notamment en ses articles 76 et 94, le Conseil constitutionnel rappelle que la proclamation des résultats définitifs du référendum s'effectue dans un délai de 10 jours au plus», a indiqué un communiqué du Conseil constitutionnel. A compter, a poursuivi la même source, de la date de réception du dernier procès-verbal (PV) des commissions électorales de wilayas et de la commission électorale chargée du vote des citoyens algériens résidant à l'étranger. «Le dernier PV a été reçu en date du 3 novembre 2020 à 00h:25», a fait savoir la même source. **Rabah Mokhtari**

Affaire Khalifa Bank

«L'ancien régime avait l'intention de liquider la Banque Khalifa avant même de découvrir les soi-disant infractions et dépassements»

Un des avocats du Collectif de défense du principal accusé dans l'affaire Khalifa Bank, l'ex-P-dg du groupe Khalifa, Abdelmoumène Khalifa a soutenu, avant-hier jeudi, dans sa plaidoirie devant le tribunal criminel près la Cour de Blida, que l'ancien régime avait l'intention de liquider la Banque Khalifa avant même de découvrir les soi-disant infractions et dépassements pour évincer son client. Niant, au passage, les chefs d'accusation portés contre son client, à savoir «vol qualifié, abus de confiance, falsification de documents officiels et corruption». «Abdelmoumène Khalifa était un exemple du jeune Algérien ambitieux qui a préféré investir dans son pays dans la décennie noire et contribué à la création de milliers de postes d'emploi en faveur des jeunes à l'époque», a-t-il indiqué.

Mon client fonde de grands espoirs sur ce procès qui intervient dans des circonstances différentes du procès de 2015 qui ne remplissait pas les critères d'un procès équitable, a poursuivi cet avocat, affirmant que c'est le sentiment d'insécurité qu'il ressentait

pour plusieurs considérations et la peur de ne pas bénéficier d'un procès équitable qui avait empêché Abdelmoumène Khalifa de se rendre. «On reproche à mon client des faits qu'il n'a pas commis pour des mobiles, politiques. Raison pour laquelle ce dernier ne s'est pas rendu après le mandat de dépôt international lancé contre lui, sur la base «d'accusations infondées», a-t-il observé. Revenant sur les chefs d'accusation portés contre son client, dont celui de «falsification de documents bancaires», cet avocat a affirmé qu'il s'agissait de documents datant du 26, 27 et 28 février 2003, alors qu'Abdelmoumène Khalifa a quitté le pays avant ces dates. S'interrogeant, alors, comment peut-on le considérer comme étant le principal auteur, selon l'arrêt de renvoi. S'agissant des chefs d'inculpation de vol en réunion et d'abus de confiance, cet avocat a affirmé que les fonds avaient été déposés à la Banque Khalifa de manière volontaire et d'un accord entre les deux parties (la banque et les clients). En sus, a-t-il poursuivi, de la condamnation de l'ancien

directeur général adjoint chargé de la caisse principale de la banque Khalifa en 2007, Youcef Akli, pour vol en tant qu'auteur principal. «Il est légalement impossible de reprocher les mêmes charges contre les principaux auteurs, ce qui conduit à l'abandon des charges contre mon client», a-t-il dit.

La défense du principal accusé dans cette affaire a également plaidé pour prouver l'acquittement et l'abandon des charges de corruption et d'abus d'influence de son client. «Tous les responsables des établissements publics qui déposaient leur fonds à la banque Khalifa ont été acquittés du crime de corruption, ce qui entraîne l'abandon de cette charge. De même, il n'a jamais occupé de poste de cadre au sein de l'Etat pour qu'il soit accusé de trafic d'influence», a relevé cet avocat, requérant, à l'occasion, l'acquittement de son client des différentes charges retenues, car, a-t-il ajouté, il avait refusé de financer la campagne électorale de l'ancien Président Abdelaziz Bouteflika.

R.M.

PANDÉMIE

Hausse des cas positifs au Covid-19

Belhocine écarte la possibilité de fermer les écoles

Malgré la hausse terrifiante des cas positifs au Covid-19 à travers tout le territoire national, l'école ne doit pas être fermée et les élèves continueront à suivre leurs cours, c'est du moins ce que pense le président de la Cellule d'investigation et de suivi des enquêtes épidémiologiques, le professeur Mohamed Belhocine.

Pour lui, «il n'est pas question de fermer les écoles, du moins pour le moment», a-t-il expliqué dans une déclaration à la radio Chaîne III. Selon le professeur, «il n'est pas question de sacrifier l'éducation d'une génération entière d'élèves, simplement parce qu'il y a une flambée épidémique». «Il faut continuer à gérer au cas par cas», a-t-il insisté, en précisant toutefois, qu'«en cas d'évolution de la situation sanitaire qui nécessiterait un confinement général, l'école serait à ce moment-là fermée».

Selon M. Belhocine, l'école doit continuer à dispenser le savoir aux enfants conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui avait exhorté les gouvernements à laisser les écoles ouvertes en veillant à l'application rigoureuse des mesures de prévention. Rappelant les critères définis pour la gestion des contaminations en milieu scolaire, le professeur a appelé à la mobilisation de tous pour faire face à cette pandémie mondiale. Il est à noter que l'Union nationale des parents d'élèves (UNPE) a lancé, mardi dernier, un appel au Premier ministre, Abdelaziz Djerad pour fermer les écoles à travers le territoire national. En effet, l'UNPE a appelé les autorités à procéder à la fermeture des écoles pour une durée de 15 jours en raison de l'augmentation record des cas de Coronavirus (Covid-19) ces derniers jours. «Après avoir soutenu en tant qu'union nationale, les parents des élèves la rentrée scolaire décidée par le ministère de l'Éducation nationale en concertation avec les partenaires sociaux», lit-on dans le communiqué de l'UNPE. «Et au vu de l'augmentation des cas de contaminations par la Covid-19, nous demandons au Premier ministre de fermer les écoles pour une durée de 15 jours, afin de permettre au ministère de l'Éducation nationale et au staff de l'éducation de travailler à assurer tous les moyens pour l'application du protocole sanitaire et combler les manques observés lors de la rentrée scolaire en cours», a ajouté la même source.

Djamila Sai

BRÈVE

PLFC 2021

Le Bureau de l'APN examine 17 modifications proposées

Le Bureau de l'Assemblée populaire nationale (APN) s'est réuni jeudi sous la présidence de Slimane Chenine, président de l'Assemblée et examiné les 22 modifications proposées au projet de loi des Finances (PLFC 2021), a indiqué un communiqué de la Chambre basse du Parlement.

Au terme de la réunion, le Bureau a transmis 17 modifications conformes aux conditions requises à la Commission des Finances et du Budget de l'APN pour examen avec les délégués de leurs auteurs, a précisé le communiqué.

Lors de cette réunion, M. Chenine a mis en avant les interventions des députés durant le débat autour du PLFC 2021, soulignant qu'«ils ont plaidé pour les préoccupations des citoyens et exprimé leurs aspirations en une vie décente».

«Les députés ont mis en exergue les réalisations accomplies en dépit de la conjoncture exceptionnelle que traverse le pays», a-t-il ajouté.

Dans ce contexte, le président de l'APN a mis en avant les réponses du représentant du Gouvernement ayant été logiques et réalistes, a conclu le communiqué.

Agence

Hausse prévue de la consommation mondiale du gaz de 5% d'ici 2050

Une «bonne perspective» et une opportunité à saisir par l'Algérie

L'Algérie enregistre depuis plusieurs mois une baisse significative dans la production du gaz en raison du repli des exportations et de la hausse de la demande locale en matière. Ce trend baissier est, par ailleurs, antérieur à la crise sanitaire du nouveau Coronavirus qui a, certes, eu sa part de responsabilité dans l'instabilité du marché gazier à travers le monde.



■ Depuis le mois de juillet dernier, «les prix du gaz ont retrouvé une tendance haussière», selon les données du GECF. (Photo : DR)

La signature par l'Algérie de plusieurs accords gaziers avec des partenaires étrangers et la hausse prévisionnelle de la part du gaz dans le mix énergétique mondial qui devrait passer «d'un taux de 23 % actuellement à 28 % d'ici 2050», selon le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, pourrait offrir de «bonnes perspectives à l'Algérie», a-t-il affirmé, en marge du Forum sur des pays exportateurs de gaz (GECF), assurant que «l'Algérie ne concède rien dans ses accords de partenariats et la Sonatrach prévoit de maintenir ses parts dans le marché européen».

Revenant sur la situation du marché du gaz, actuel, et l'impact de la crise du Coronavirus sur l'économie mondiale plongée depuis longtemps dans la récession, le ministre a évoqué une situation qui est allé crescendo, notamment, dans les pays dépendant des exportations des hydrocarbures.

«Les exportations des pays membres du GECF ont baissé de 16 % par canalisation et de 2,5 %

concernant le gaz liquéfié», a indiqué M. Attar qui a expliqué ce repli par «la baisse de la consommation dans le monde qui a diminué durant 2020 (jusqu'au mois d'octobre), de 3,5 % qui a particulièrement touché les marchés spots, enregistrant une diminution des prix a été comprise entre 38 et 42 %», a détaillé le ministre de l'Energie.

Depuis le mois de juillet dernier, «les prix du gaz ont retrouvé une tendance haussière», selon les données du GECF.

Ce rebond relatif dans les prix du gaz est soutenu en parallèle par la reprise des prix du pétrole sur le marché mondial et le retour progressif dans certains pays à l'activité économique stratégique. Malgré cette reprise, la marge de manœuvre de l'Algérie sur le marché mondial des hydrocarbures est très faible en raison des prévisions peu «réconfortantes» introduites dans le projet de loi de Finances 2021 qui prévoit la baisse des recettes des hydrocarbures.

Cette situation d'impasse financière due au manque de perspectives et d'alternatives engagées pour diversifier les financements des caisses, pousse l'Etat à revoir ses priorités et surtout à penser à la planification d'une stratégie efficace pour préserver les ressources souterraines et réfléchir à la phase après pétrole. La fluctuation des prix des hydrocarbures et la course engagée par les autorités contre une éventuelle crise énergétique «impose à l'Algérie de diversifier ses marchés en visant notamment les pays d'Afrique où la consommation va augmenter de 147 %», a souligné M. Attar évoquant le gaz comme étant un «composant important dans la stratégie de développement énergétique national».

Le ministre de l'Energie poursuit, dans ce sens, «les perspectives confirment que le gaz naturel a parfaitement sa place dans les prochaines années, notamment dans le cadre de la transformation

énergétique qui fait du gaz un associé important aux énergies renouvelables». L'énergie durable est un rempart contre les tergiversations qu'enregistrent continuellement le marché de l'énergie fossile, ces dernières années, en parallèle, M. Attar a affirmé que toute augmentation même légère, faisant référence aux prévisions du GECF «doit être mise en perspective de l'augmentation de la consommation énergétique mondiale» ainsi profiter des opportunités qu'offre marché mondial. Les pays exportateurs de gaz devront ainsi profiter de la hausse, même légère, de la consommation de gaz «en Asie pacifique prévue à 99% d'ici 2050, en Amérique du nord de 35 % et dans les pays du Golfe de 53 %».

Des marchés qui représentent un important potentiel pour compenser le recul de la demande du marché européen dont le taux de «la consommation devra connaître une baisse de 10 % d'ici 2050», selon les mêmes données. Lors de cette réunion, les participants par visioconférence ont discuté et débattu de la situation actuelle du marché gazier et de son évolution dans l'avenir afin de réagir et d'agir à tout imprévu. Quant à la question sur la création d'une «Opep de gaz», M. Attar a estimé que «le moment n'est cependant pas opportun pour que le GECF puisse s'ériger un OPEP du gaz au vu de la conjoncture actuelle marquée par une baisse de la consommation mondiale et une surproduction de gaz», estimant que «les données du GECF sont de plus en plus prises en considération par les différentes instances énergétiques dans le monde».

Samira Takharbucht

COMITÉS TECHNIQUES

Construction de véhicules-concessionnaires

Deux comités techniques créés pour suivre les dossiers

Deux comités techniques interministériels ont été créés par le ministère de l'Industrie dans l'objectif d'examiner et de suivre les dossiers relatifs à l'exercice de l'activité de construction de véhicules et celle de concessionnaires de véhicules neufs, et ce, en vertu de deux arrêtés publiés dans le Journal officiel N° 65.

Les deux arrêtés, signés le 19 octobre dernier, fixent les listes nominatives des membres des deux comités techniques chargés de l'examen et du suivi des dossiers relatifs à l'exercice de, respectivement, l'activité de construction de véhicules et celle de concessionnaires de véhicules neufs, leur organisation et leur fonctionnement.

Ainsi, le premier comité est chargé d'instruire les demandes introduites pour l'exercice de l'activité de construction de véhicules, d'émettre un avis conforme sur les demandes de l'autorisation provisoire permettant aux investisseurs d'accomplir les démarches nécessaires pour la réalisation de l'investissement, objet de la demande. Il est chargé également d'émettre un avis conforme sur les demandes des investisseurs, relatives à l'agrément définitif et les décisions d'évaluation technique pour l'exercice de l'activité de construction de véhicules, d'émettre un avis conforme en cas de non-respect des engagements pris par les investisseurs au titre du cahier des charges à l'activité de construction de véhicules. Quant au deuxième comité, il est chargé d'examiner les dossiers de demande d'autorisations provisoires et d'agréments définitifs, d'émettre un avis à l'attention du ministre de l'Industrie sur les demandes relatives à l'agrément définitif, sur étude des dossiers présentés et rapport de visite établi par le directeur de wilaya chargé de l'industrie, territorialement compétent. Il a, aussi, pour mission d'émettre un avis sur le retrait et les suspensions des agréments attribués et de veiller au respect de la réglementation régissant l'activité. Les arrêtés précisent que les deux comités peuvent faire appel à des experts ou organismes habilités, dans le cadre d'un accompagnement technique devant leur permettre de remplir les missions qui leurs sont assignées. Dans le cadre de leurs travaux, les deux comités sont assistés par des secrétariats techniques chargés notamment de l'enregistrement des dossiers de demande de souscription au dispositif de construction de véhicules, de la préparation et la vérification administrative des dossiers de souscription, de la transmission des réserves éventuelles émises par le comité aux demandeurs concernés et de la notification aux investisseurs et aux administrations concernées, des agréments et des décisions d'évaluation technique, signés par le ministre de l'Industrie. Les membres des deux comités sont nommés, sur proposition des autorités et organismes dont ils relèvent, pour un mandat de trois années renouvelable une seule fois, précisent les arrêtés.

Djamila Sai

Production des équipements électroniques et électro-ménagers

Les textes fixant les modalités d'admission au régime préférentiel finalisés

Le ministère de l'Industrie a annoncé avant-hier la finalisation des procédures relatives au projet de décret exécutif et du cahier des charges fixant les modalités d'admission au profit des régimes préférentiels des opérateurs exerçant les activités de production des produits et équipements électroniques et électroménagers.

Ces textes seront publiés au Journal officiel après signature du Premier ministre, a précisé un communiqué du ministère en ajoutant qu'ils visent à créer une véritable industrie et à encourager la production dans ces domaines.

A cet effet, le ministère a assuré que ces textes ont pour objectif de permettre aux opérateurs ayant atteint les taux d'intégration requis, de bénéficier des avantages fiscaux accordés par l'Etat dans le cadre du régime fiscal préférentiel.

La même source a précisé également que ces textes ont pour finalité de créer de véritables industries au lieu du montage actuel, et ce, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi de Finances complémentaire pour 2020.

Pour les opérateurs n'ayant pas encore atteint le taux d'intégration requis, ils peuvent poursuivre leurs activités tout en s'ac-

quittant des droits de douane sur les composants importés selon le tarif de chaque composant en cas d'importation séparée et le tarif du produit final destiné à la commercialisation en cas d'importation d'ensembles destinés au montage, a expliqué le communiqué.

Par ailleurs, le ministère de l'Industrie a indiqué que tout investisseur qui souhaite s'engager dans le processus d'intégration, doit l'initier avec un investissement qui permet de créer une réelle valeur ajoutée pour le pays.

«Compte tenu de l'urgence et de la détermination de l'Etat à relancer toutes les activités dépendantes des compétences et des ressources locales, y compris cette importante filière, il n'y aura plus de place pour l'importation subventionnée, au détriment d'une industrie marginalisée par des méthodes qui ne servent pas l'économie nationale», a relevé la même source.

Ainsi, pour toute information en matière des lois et des textes et leur concrétisation, les portes du ministère de l'Industrie restent ouvertes, a fait savoir en outre le communiqué.

S'agissant des opérateurs qui se sont engagés ou veulent s'engager, dans la logique de

l'industrie intégrée vont, d'après le ministère, s'adapter aux textes législatifs qui les servent ainsi que leurs ouvriers en tant que producteurs, mieux qu'à l'ancien dispositif.

Quant aux opérateurs qui veulent rester dans l'ancienne activité, ils sont appelés à payer les droits et les taxes sur les équipements importés jusqu'à atteindre le taux d'intégration prévu dans le cahier des charges, a expliqué le ministère. Ceux-ci, doivent comprendre, poursuit-il, que la mission de l'Etat réside dans l'encouragement à la création d'emplois productifs et à la préservation des différentes ressources nationales, en comparant les coûts des emplois avec leurs rendements fiscaux et la devise dépensée dans ces activités.

D'autre part, le ministère de l'Industrie a fait part de la mise en place d'un groupe de travail au niveau de la tutelle qui étudie les dossiers approuvés depuis 2000 afin d'évaluer leur conformité avec le dispositif législatif en vigueur. Il s'agit notamment de l'atteinte du taux d'intégration fixé par les cahiers de charges. Ce groupe a pour mission également d'identifier les opérateurs qui ont atteint les taux d'intégration promis et ceux dont l'activité n'a pas dépassé «l'importation déguisée».

Manel Z.

INFO EXPRESS

Zones d'ombre

Plus de 77 millions DA pour le développement de la région de Dziaoua

Une enveloppe de plus de 77 millions DA a été mobilisée, sur le budget de la wilaya de Ouargla, pour la réalisation d'opérations de développement au profit de la zone d'ombre de Dziaoua, distante de 180 km de la commune d'El-Alia, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Retenues au titre des efforts de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations dans les zones d'ombre, ces opérations ont porté sur la réalisation au village de Dziaoua d'un puits artésien, son équipement en kit solaire et d'un réservoir d'eau de 50 m³, ainsi que des canalisations de raccordement sur 500 mètres. Il est relevé également la fourniture de l'électricité à énergie solaire aux foyers et à une école primaire nouvellement réalisée, en plus de la réalisation de l'éclairage public fonctionnant aussi à l'énergie solaire, ainsi que l'aménagement d'une aire de jeux et d'une salle de soins. Une enveloppe conséquente a été mobilisée par la wilaya de Ouargla pour la prise en charge des préoccupations des populations de près de 130 zones d'ombre recensées à travers le territoire de la wilaya, selon les services de la wilaya. ■

Algérie-ONU

Krikou reçoit Eric Overvest

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou a reçu jeudi à Alger le coordinateur résident du Système des Nations unies en Algérie, Eric Overvest avec lequel elle a passé en revue les domaines de coopération, a indiqué un communiqué du ministère. Les deux parties ont évoqué lors de cette rencontre «les domaines de coopération avec les instances relevant de l'ONU, y compris les programmes de développement social, les politiques de protection et le soutien aux catégories vulnérables», souligne la même source. A cette occasion, la ministre a affiché sa «disponibilité pour échanger les expertises en matière de soutien et de promotion de la femme notamment rurale», mettant en avant «l'impératif d'élaborer un programme pratique pour appuyer son accès à l'entrepreneuriat, développer ses compétences en termes de marketing et l'assister en vue d'accéder aux marchés internationaux», précise le ministère. Par ailleurs, les deux parties ont exprimé leur «volonté de consolider davantage la coopération bilatérale notamment en ce qui concerne la prise en charge des catégories aux besoins spécifiques et de l'enfance», conclut le communiqué. ■

Oum El-Bouaghi

Opération coup de poing

Dans le cadre du plan d'action élaboré par la Sûreté de wilaya dédié à la lutte contre la criminalité multiforme en milieu urbain, et ce en application des nouvelles dispositions réprimant les atteintes aux personnes et aux biens afin d'assurer la quiétude et la sérénité des populations et pour faire face à la propagation de l'épidémie de Coronavirus dont la recrudescence a atteint ces derniers temps des proportions alarmantes.



donné lieu à l'interpellation de 386 personnes dont 5 recherchées auparavant par les instances judiciaires qui ont été conduites aux bureaux de commissariat pour contrôle et identification. La même source précise qu'il a été procédé à la saisie de boissons alcoolisées, des comprimés de psychotropes et des armes blanches. Dans ce contexte, les éléments de ce corps constitué ont saisi 9 motocycles, 68 infractions pour délits de conduite ont été établies à l'encontre des motocyclistes pour non-respect des procédures réglementaires. Dans le cadre du dispositif adopté par

les pouvoirs publics dans la gestion de la crise sanitaire et de la propagation de l'épidémie du coronavirus, la même source précise que 216 personnes ont été entendues sur procès verbale et qu'elles encourent des sanctions pour non port des bavettes et non-respect de la distanciation physique. Dans le même sillage, les éléments de ce corps constitué ont également procédé durant la même journée à des sanctions à l'encontre de 14 locaux de commerce et 17 conducteurs de bus pour non-respect des mesures préventives.

A.Remache

Laghouat

1.450 ruches attribuées pour soutenir les petits éleveurs



Au moins 1.450 ruches d'abeilles ont été attribuées par la Conservation des forêts à de petits éleveurs de la wilaya de Laghouat, a-t-on appris jeudi de la responsable du projet, Affef Mimouni. Entrant dans le cadre du fonds de soutien au développement des régions du Sud, pour un montant de 20 millions DA, l'opération porte sur un total de 2.000 ruches d'abeilles, dont 1.450 unités ont été attribuées, le reste devant l'être prochainement, a-t-elle précisé. Parmi les petits éleveurs concernés, dix-sept (17) femmes, toutes ayant suivi une formation diplômante en apiculture au niveau de centres de la formation professionnelle, ont bénéficié de cette opération, a fait savoir Mme Mimouni. Selon la responsable du projet, les conditions naturelles et climatiques de la région sont favorables à ce type d'élevage, voire

même pour une production de miel de grande qualité à considérer l'abondance du jujubier, faisant que la filière est jugée économiquement très rentable. Les services des forêts ont pour cela, et avec le concours des services agricoles et de l'Industrie, arrêté une feuille de route visant à permettre à la wilaya de Laghouat de bien développer la

production mellifère dans ses différentes variétés, a-t-elle ajouté. Pour Mme.Azza Guerinet, une des bénéficiaires, l'opération est le prélude à la concrétisation de la notion de femme entrepreneure, notamment la femme rurale qui dispose de potentialités l'habilitant à réussir des projets agricoles.

Agence

Projet de loi sur la lutte contre l'enlèvement : appel à l'application des peines maximales



Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont salué, jeudi à Alger, la teneur du projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les crimes d'enlèvement, appelant à l'application des peines maximales, y compris la peine capitale, à l'encontre des auteurs de ces crimes. (Photo > D. R.)

Tipaza : mise en échec d'une tentative d'émigration clandestine



Les services de la Sûreté nationale à Tipaza ont mis en échec une tentative d'émigration clandestine en mer et arrêté huit (8) individus, dont un suspecté d'organiser la traversée, a indiqué jeudi un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

(Photo > D. R.)

Accidents de la circulation : 28 morts et 1.240 blessés en une semaine



Au total, 28 personnes ont trouvé la mort et 1.240 autres ont été blessées dans 1.057 accidents de la circulation enregistrés durant la période du 1 au 7 novembre à travers le pays, selon un bilan hebdomadaire rendu public mercredi par la Direction générale de la Protection civile (DGPC).

(Photo > D. R.)

Emigration clandestine : démantèlement d'un réseau de passeurs à Oran



Les services de la Gendarmerie nationale à Oran ont démantelé un réseau de passeurs composé de 10 individus, qui organisaient des traversées en mer pour des candidats à l'émigration clandestine, a-t-on appris mercredi auprès ce corps sécuritaire.

(Photo > D. R.)

Maroc/Lancement d'une opération massive de vaccination contre la Covid-19

Le royaume marocain ordonne une vaccination d'envergure pour sa population

Selon un communiqué du Cabinet royal du Maroc, Mohammed VI a présidé, lundi 9 novembre 2020 au palais royal de Rabat, une réunion de travail consacrée à la stratégie de vaccination contre la Covid-19. S'inscrivant dans le cadre du suivi actuel de l'évolution de la pandémie et des mesures prises pour la lutte contre sa propagation et de la protection de la vie et de la santé des citoyens.



Les autorités sanitaires marocaines se préparent au lancement d'une campagne vaccinale massive contre la Covid-19. (Photo : D.R.)

Sur la base de l'avis rendu par le Comité national scientifique soulignant que la campagne vaccinale est une réponse réelle pour mettre fin à la phase aiguë de la pandémie proactive adoptée depuis l'apparition de ce virus, l'intervenant a donné ses hautes orientations en vue du lancement, dans les prochaines semaines, d'une opération massive de vaccination contre la Covid-19. Cette opération nationale, d'envergure inédite vise la couverture de la population par un vaccin en tant que moyen idoine d'immunisation contre le virus et de maîtrise de sa propagation. Selon les résultats des études cliniques déjà achevées, la sécurité, l'efficacité et l'immuno-génicité du vaccin ont été prouvées. Ainsi, cette opération devra

couvrir les citoyens âgés de plus de 18 ans, selon un schéma vaccinal en deux injections. La priorité sera notamment donnée aux personnels de première ligne, en l'occurrence, le personnel de Santé, les autorités publiques, les forces de sécurité et le personnel de l'éducation nationale, ainsi qu'aux personnes âgées et aux personnes vulnérables au virus, et ce avant de l'élargir au reste de la population. Le Royaume marocain a pu obtenir l'approvisionnement en vaccin grâce à l'intervention de leur guide, dans ce cadre aux essais cliniques, des directives ont été données aux autorités compétentes pour veiller à la bonne préparation et au bon déroulement de cette opération nationale d'envergure, tant sur

les plans sanitaire, logistique que technique. L'accent a été mis notamment sur l'accessibilité du vaccin, dans un cadre social et solidaire, et sa disponibilité en quantités suffisantes, ainsi que sur la logistique médicale de transport, d'entreposage et d'administration du vaccin sur l'ensemble du territoire et la mise en place d'un système efficace de pré-enregistrement des bénéficiaires, a rapporté le média marocain. Il est recommandé une mobilisation générale de tous les services et départements, l'administration territoriale et les forces de l'ordre, ainsi que l'appui nécessaire des Forces armées royales, conformément aux missions qui leur sont confiées par le royaume et chef d'état-major

général des Forces armées royales, dans le cadre de la lutte anti-Covid-19. En engageant cette opération de grande envergure pour lever cette calamité à travers la vaccination, les hautes orientations royales ont été données à l'effet de redoubler de vigilance dans la gestion de la pandémie, et de maintenir les capacités de veille scientifique pour une mise à jour régulière de la stratégie nationale dans ce domaine à la lumière des nouveautés et des réalités factuelles. Il est à noter en fin que cette réunion s'est déroulée en présence du chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, du conseiller de S.M, le roi, Fouad Ali El Himma, du ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit, du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourrita, du ministre de la Santé, Khalid Aït Taleb, du général de corps d'armée, Abdelfattah El Ouarak, inspecteur général des FAR, du général de corps d'armée Mohamed Harrou, commandant la Gendarmerie royale, du général de brigade Mohammed Abbar, inspecteur du Service de santé militaire des FAR, et du directeur général de la Sûreté nationale, directeur général de la surveillance du territoire national, Abdellatif Hammouchi, annonce-t-on.

Oki Faouzi

Sahara occidental

«L'immobilisme diplomatique risque d'avoir du sang sur les mains»

L'immobilisme diplomatique à l'encontre du Sahara occidental «risque d'avoir du sang sur les mains», a mis en garde jeudi, le Député français de Seine maritime, Jean-Paul Lecoq, relevant que le soutien français au Maroc est «la clef de voûte de cet immobilisme». Dans une lettre adressée au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean Yves Le Drian, le membre de la commission des Affaires étrangères et président du groupe d'étude sur le Sahara occidental, M. Lecoq a soutenu que «la France doit enfin prendre son indépendance sur cette question et mesurer que la situation est explosive» au Sahara occidental occupé, notamment dans la région d'El-Guerguerat. Depuis plus de trois semaines, des Sahraouis civils (hommes et femmes) représentant notamment des associations de jeunesse, des femmes, des travailleurs, d'organisations de défense des droits de l'Homme et plusieurs ONG opérant dans le domaine socioculturel, observent des sit-in à différents endroits le long du mur de sable érigé par l'occupant marocain. Ils manifestent pour exiger notamment la fermeture définitive de la brèche illégale d'El-Guerguerat dans l'extrême sud-ouest du Sahara occidental. «Faites en sorte que le Conseil de Sécurité fasse pression sur le Maroc et sur la Minurso pour organiser un référendum d'autodétermination au plus vite. Ainsi, la Paix pourra être envisagée, et restaurée», a lancé M. Lecoq. «Si la France n'agit pas, votre gouvernement se rendra coupable de la guerre qui pourrait advenir», a-t-il mis en garde. «Si cette possible guerre n'est souhaitée par personne

au Sahara occidental, tout porte à croire que l'on s'en rapproche», a-t-il appelé. Il a rappelé, dans sa lettre, que «les Sahraouis avaient tenté d'attirer l'attention de la diplomatie internationale il y a dix ans en installant un campement pacifique à Gdeim Izik pour demander de meilleures conditions de vie et pour que le référendum d'autodétermination soit enfin mis en l'acte». «La police et l'armée marocaines ont démantelé ce campement par la force, et ont emprisonné des dizaines de personnes», a-t-il encore rappelé.

Un immobilisme qui favorise l'occupation

Face à l'immobilisme qui dure depuis trente ans et injustices redoublées depuis le démantèlement du camp de Gdeim Izik il y a dix ans, le peuple sahraoui a décidé de manifester dans tout le Sahara occidental depuis octobre 2020 pour réclamer du changement à la Minurso, et, au-delà, à la communauté internationale. «Le Président de la République arabe sahraoui démocratique, Brahim Ghali, n'a pas exclu d'ailleurs une réédition du mouvement de Gdeim Izik à Guerguerat en précisant que si les forces militaires et policières marocaines agissent comme à Gdeim izik», ce sera «un retour à la guerre», a soutenu le parlementaire français. Il a indiqué dans sa missive que dès 2001, le Front Polisario avait pourtant demandé à l'ONU de refermer cette brèche illégale ouverte par le Maroc. «Cela avait été validé par le Secrétaire général de l'époque, mais n'avait pas été suivi d'effet sur le terrain», a-t-il regretté.

R.I./Agence



Le député français de Seine maritime, Jean-Paul Lecoq. (Photo : D.R.)

Manama

Les Péruviens protestent contre la destitution du président Martin Vizcarra

La destitution du président Martin Vizcarra ne passe décidément pas au Pérou. Aux cris de «Merino ne sera jamais mon président !» ou «ce Congrès ne me représente pas !», et dans un concert de casseroles, des dizaines de milliers de Péruviens sont sortis dans les rues de Lima et de nombreuses villes du pays, jeudi 12 novembre, pour le quatrième jour d'affilée, afin de protester contre l'installation, dans le fauteuil présidentiel, de Manuel Merino, jusque-là président du Congrès. Pourtant pacifique, la manifestation a été réprimée dans la capitale par des tirs de gaz lacrymogène et de balles de caoutchouc – ce qui a été nié par le nouveau ministre de l'intérieur –, blessant plusieurs personnes, dont des

journalistes, parmi lesquels un photographe de l'Agence France-Presse. Une dizaine de personnes ont été arrêtées. Lundi 9 novembre, 105 parlementaires sur 130 ont voté la destitution de M. Vizcarra pour «incapacité morale permanente». Ils l'accusent d'avoir reçu 630 000 dollars (533 000 euros) de pots-de-vin pour des œuvres de travaux publics lorsqu'il était gouverneur de Moquegua (sud), entre 2011 et 2014. Des accusations pour lesquelles aucune enquête judiciaire n'a pour l'instant été ouverte. Une première tentative de destitution avait échoué en septembre, après la révélation d'enregistrements le mettant en cause dans une autre affaire.

R.I./Agence

ONU

Les Libyens concluent un accord préliminaire sur les élections

L'ONU a annoncé mercredi que les participants libyens au dialogue politique en cours à Tunis étaient parvenus à une feuille de route préliminaire prévoyant des élections «crédibles» dans un délai de 18 mois, après une série d'avancées diplomatiques récentes. Depuis lundi, 75 représentants libyens sont réunis à Tunis sous l'égide de l'ONU dans l'objectif de sortir la Libye des conflits dans laquelle elle a sombré après la chute du régime de Mouammar El-Gadhafi en 2011. Ces délégués «sont parvenus à une feuille de route préliminaire pour mettre fin à la période de transition et organiser des élections présidentielles et parlementaires libres, justes, inclusives et crédibles», a déclaré l'émissaire par intérim de l'ONU en Libye, Stephanie Williams. «Ces élections devront être tenues dans un délai n'excédant pas 18 mois», a-t-elle



Des élections crédibles devront être tenues dans un délai n'excédant pas 18 mois. (Photo : D.R.)

ajouté à la presse au troisième jour de ces pourparlers, qui doivent durer environ une semaine. Ce dialogue politique vise à mettre sur pied un exécutif unifié, mettant fin à la division de la Libye entre deux principaux camps : celui de l'Ouest, le gouvernement d'union (GNA) reconnu par les Na-

tions unies et basé à Tripoli, et celui de l'Est, incarné par le maréchal Khalifa Haftar qui dispose du soutien d'un Parlement élu et de son président, Aguila Saleh. Selon l'émissaire de l'ONU, ce forum de dialogue de Tunis «est la meilleure occasion pour mettre fin aux divisions». Il rassemble des participants de tous bords, sé-

lectionnés par l'ONU, mais se déroule en l'absence des principales figures au pouvoir actuellement. Plusieurs organisations ont critiqué la composition du forum, estimant que certaines forces politiques ou militaires n'y étaient pas assez représentées. Les 75 délégués sont chargés de nommer les trois membres d'un conseil présidentiel ainsi que le chef d'un gouvernement transitoire unifié, qui aura la tâche d'organiser au plus vite des élections, mais aussi relancer les institutions minées par une transition interminable, afin de répondre aux besoins des Libyens. Un cessez-le-feu «permanent» et immédiat a néanmoins été annoncé en octobre, et des pourparlers sécuritaires se déroulent en parallèle des échanges politiques pour concrétiser sa mise en œuvre.

R.I

enquête



Les marchés de fruits et légumes en Algérie

Le citoyen toujours victime des barons des marchés de gros qui dictent leur loi

Les marchés de fruits et légumes ont subi depuis un certain temps une cruciale flambée des prix qui a bien démontré la fragilité de l'agriculture algérienne fortement dépendante de la pluviométrie. Les détaillants des marchés ouverts à Annaba à El Hattab, 11 décembre ou de la plaine ouest étalent trop souvent des produits non frais et sales pour les consommateurs

Le citoyen n'a aucun choix d'acheter ce qu'il cherche. «Nous achetons chez les grossistes sans choisir notre marchandise que nous vendons aussitôt au marché», argumentent certains commerçants de la ville. Chaque marchand vend comme il veut et fixe le prix à sa guise devant le consommateur qui demeure toujours et encore la victime. La politique agricole du ministère de l'Agriculture veut atteindre l'autosuffisance mais dans la réalité notre agriculture accuse des retards dans sa modernisation.

Les mandataires, collecteurs, détaillants, ambulants tous affichent leur prix de vente comme ils le souhaitent ; un laisser-faire qui dévoie pourquoi nos marchés des produits agricoles ne remplissent pas leur mission dans les normes notamment celle de mettre des produits variés à la disposition du consommateur au moment nécessaire et dans le respect de la qualité et des prix.

A en croire des spécialistes en la matière estimant que la volatilité des prix pratiquée résulte du fait que les marchés des fruits et légumes dans nos villes ne sont pas entièrement constitués et les marchés de gros continuent d'activer encore dans une grande anarchie. A ce sujet, il est impératif de souligner que ces derniers restent très spéculatifs et très primaires, c'est pour cela que l'instabilité des prix est l'une des conséquences de sa mauvaise gestion.

Or, les barons des marchés agricoles agissent toujours de façon spéculative alors que la politique agricole du pays a pour objectif l'autosuffisance alimentaire pour les citoyens algériens. Le pays voisin tunisien a réussi cette démarche en couvrant la totalité des besoins de sa population contrairement à l'Algérie. Dans les

marchés des détaillants, la qualité des fruits et légumes mis en vente ne tient pas compte des normes d'hygiène et du pouvoir d'achat du consommateur sans protection victime en même temps des machinations occultes des mandataires et surtout des revendeurs véreux.

L'Algérie dispose de 42 marchés de gros opérationnels dont 4 seulement sont considérés comme de vrais marchés et les autres nécessitent une entière réorganisation, soit 977 marchés de détail sont dénombrés actuellement à travers les wilayas d'Algérie contre beaucoup de communes qui demeurent sans marché de proximité, nous expliquent certains commerçants de la région.

Les pays européens sont les premiers producteurs dans la filière fruits et légumes

L'UE a exporté 21,3 millions de tonnes de fruits et 22,9 millions de tonnes de légumes en 2013 majoritairement dans l'espace intra-européen (à plus de 80% en valeur). Les 11 fédérations professionnelles françaises de la filière fruits et légumes frais, l'Italie est en tête des pays européens producteurs de légumes frais avec 11 millions de tonnes. Elle est suivie par l'Espagne (6,8 millions de tonnes), puis par la Pologne (5,7 millions de tonnes), les Pays-Bas, la France (3,5 millions de tonnes) et l'Allemagne. Tomates, choux fleurs et oignons sont les principaux légumes exportés par la France. L'agriculture représente 5% de l'emploi en Europe avec de très grandes différences d'un pays à l'autre : 1% au Royaume-Uni, 2% en Allemagne, 3% en France, 4% en Italie, 5% en Espagne jusqu'à 30% en Grèce et 70% en Roumanie. Elle correspond à 1,2% du PIB de l'UE, représentant 0,3% au Royaume-Uni

à 5% en Roumanie. 180 millions d'hectares exploités dans l'UE sur un total de 430 millions. La superficie agricole utilisée représente, avec 180 millions d'hectares, un peu plus de 40% du territoire européen, avec une grande disparité selon les pays : plus de 50% au Royaume-Uni ou en France, moins de 25% en Finlande, en Suède ou en Autriche du fait d'une part importante de forêts (un tiers du territoire européen).

Les terres arables (hors surfaces toujours en herbe et cultures permanentes) occupent 60% de ces surfaces agricoles de l'UE, avec plus de 80% dans les pays scandinaves et moins de 40% dans les îles britanniques ou le Portugal. Les céréales occupent 57 millions d'hectares dont 16% en France, 15% en Pologne et 12% en Allemagne ; les légumes représentent 2 millions d'hectares. La France qui compte le premier cheptel d'Europe (21%) est le premier producteur de viande bovine (27%), devant l'Italie (12%) et le Royaume-Uni (11%). La production porcine participe pour 22% de la production animale, l'Allemagne suivie de l'Espagne et de la France étant les principaux producteurs, rapporte l'Europages.

En Algérie, les produits alimentaires de large consommations ont connu depuis 2016, une augmentation des prix de vente qui ont touché particulièrement les produits d'épicerie, des légumes secs à savoir les pois chiches dont les prix ont grimpé de 46% passant de 170 DA/kg à 240 DA/kg, aussi les lentilles avec une hausse de 18%, les produits de grande consommation ont connu des hausses du prix moyen à savoir le concentré de tomate 8%, les pattes et le riz 6%, le café 4%, a indiqué le département du ministère du Commerce.

INFO EXPRESS

Oum El Bouaghi
Près de 200 milliards de centimes à recouvrer



Lors de l'émission «Forum» de la Radio de Oum El Bouaghi auquel notre journaliste a assisté, le directeur général de l'OPGI de la wilaya de Oum El Bouaghi Rachem Belkacem, a affirmé ce jeudi que la dette détenue par les locataires de l'Office de promotion de gestion immobilière avoisine les 200 milliards de centimes. Malgré toutes les procédures réglementaires qui leur avaient été adressées, la majorité n'as pas honoré son engagement et seulement peu de personnes d'entre eux se sont rapprochées auprès de l'OPGI et se sont engagés à régulariser leur situation selon un calendrier établi en commun accord avec l'organisme gestionnaire. Saisissons cette occasion, le DG invite toujours les locataires qui n'ont pas payé leurs loyers depuis des années de se rapprocher auprès de l'OPGI pour profiter de l'opportunité relative à l'établissement d'un échéancier de paiement qui arrangera sans doute les locataires. Le même responsable précise que 6.205 logements à caractère social (LPP) répartis à travers plusieurs communes de la wilaya de Oum El Bouaghi ont atteint un taux de réalisation de plus de 60%, seront distribués dès leurs achèvements a conclu le DG de l'OPGI de Oum El Bouaghi.

A.Remache

Sidi Bel Abbès

Mutuelle des PTIC : Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

Combien faut-il attendre de temps pour être remboursé de son montant retiré à «tort», se demande après plus de 4 ans M. Ourred Djillali retraité de la poste ? S'il y a vraiment tort ! Parce que dans le tort, on comprend erreur, et l'erreur est certes prévue par le règlement, à condition qu'elle soit régularisée séance tenante, ou, à la rigueur la journée qui suit, vu une comptabilité journalière.

Sinon, il devient légitime de déduire, s'il n'y a vraiment pas de voleurs, alors, il y a certainement du vol ! Du fait qu'il n'y a aucune autre justification plausible, d'un excédent de caisse de 15.000,00 DA qui dure depuis plus de 4 années dans une situation comptable, sachant que son propriétaire est connu ! M. Ourred avait bénéficié d'un prêt mutuel de 30.000,00 DA le 09 février 2015, depuis qu'il était en activité. Après son départ à la retraite en novembre 2016, il fut étonné de s'apercevoir qu'en février 2019, après trois ans dans son nouveau monde, les services de la mutuelle de la poste et des TIC continuent à exécuter des opérations de débits de son compte CCP personnel, malgré le remboursement de la totalité du montant octroyé.

La retenue 2.500,00 DA /mois est programmée automatiquement à la source au niveau des chèques postaux à chaque virement, sur un délai équivalent, du mois de mars 2015 au mois



Mutuelle régionale de Sidi Bel Abbès.

de février 2016. Une manière d'assurer le suivi des retraits jusqu'au remboursement de la totalité du montant donné comme prêt. Sauf que les services de la mutuelle ont repris les retraits pour comptabiliser un montant en plus de 15.000,00 DA.

M. Ourred a saisi à plusieurs reprises la mutuelle régionale de Tlemcen, celle d'Oran, ensuite d'Alger, avec des preuves à l'appui, notamment le relevé des opérations, mais aucune suite ne lui a été réservée. Il décide alors de recourir à la presse par le quotidien indépendant LNR, qui fut soldé par une enquête. Le directeur de wilaya l'a convoqué suite à une

instruction du ministère des PTIC. Un relevé détaillé des opérations lui a été remis. Selon ses déclarations, un rapport devait être envoyé avec le relevé au ministère qui a instruit le déclenchement de l'enquête,

sauf que depuis plus d'une année, M. Ourred attend toujours une réponse qui par malheur ne veut jamais venir. L'on se demande s'il y a vraiment un pilote à bord !

Djillali Toumi

Tri des déchets

Des bouteilles en plastique contre des tickets téléphoniques

L'Etablissement public (EPIC) chargé de la gestion des centres d'enfouissement technique des déchets ménagers de la wilaya d'Oran (CET Oran) lancera à partir de la semaine prochaine une opération d'échange de bouteilles en PET (plastique transparent) contre des tickets de crédit téléphonique, a-t-on appris auprès des initiateurs de cette action. Organisée sous le slogan «Tri des déchets et recharge ton portable», cette opération sera ouverte aux citoyens à partir de la semaine prochaine au niveau du centre de proximité du tri sélectif de M'dina J'dida, a précisé Mme Amina Moghrabi, chef du service de la valorisation des déchets au niveau de l'EPIC CET Oran. Les citoyens pourront ainsi se présen-

ter au centre de tri avec leurs bouteilles en PET, qu'ils peuvent échanger contre des tickets de recharge de crédit téléphonique, explique la même responsable, ajoutant qu'une bouteille équivaut à 1 DA. Cette opération vise à encourager la culture du tri sélectif chez les citoyens, dont une partie a déjà été fidélisée les derniers mois, grâce à des actions similaires comme «donne des bouteilles, on te donne un masque», qui a drainé «beaucoup de monde», note-t-elle encore. En effet, l'idée de cette nouvelle opération, a germé au cours de la crise sanitaire, où la direction de l'EPIC-CET a donné des masques de protection contre des bouteilles en plastique.

R.R/Agence

Relizane

Les citoyens et leurs ordures

La décharge publique de ce quartier offre, en effet, un spectacle hideux : prolifération de rats d'égoûts, d'insectes de toute nature, de chats, de chiens et de sangliers sortant de nuit, des bois avoisinants. Deux phénomènes contradictoires apparaissent alors. A la fois, les gens veulent se débarrasser le plus vite possible de leurs poubelles, quitte à les jeter n'importe où et en même temps, beaucoup d'habitants ne supportent plus les décharges, supposées être les lieux de stockage des déchets. Le ras-le-bol des poubelles s'illustre donc dans un rejet total à la fois des déchets et des décharges. Si une police de l'environnement doit voir le jour pour enrayer le phénomène des ordures dans l'espace public, il semble nécessaire qu'elle travaille avec les associations de protection de l'environnement qui œuvrent sur le terrain. En effet, les citoyens prennent le soin de fermer leurs sacs à ordures avant de les déposer dans la décharge du quartier. Comporte-



ment civique qu'on peut observer, notamment à la cité des 58 logements de Bermadia. Mais là, on signale que le ramassage des ordures n'a pas été effectué depuis une semaine par les services de voirie. La décharge publique est située en face du centre de formation professionnelle de Bermadia. «Peut-on vivre ici en humant constamment ces odeurs nauséabondes ? », se plaint un couple.

D'autres constatent que la ville n'est ni nettoyée ni badigeonnée qu'à l'occasion d'une visite du chef de l'Etat ou d'un événement exceptionnel. Plus inquiétant encore, certains quartiers sont carrément oubliés par la municipalité. «Les services de voirie ne passent par là qu'une fois par semaine», s'inquiètent de nombreux habitants à la cité Bermadia.

N.Malik

INFO EXPRESS

Tipasa

Neutralisation d'un réseau d'émigration clandestine

Un réseau d'émigration clandestine via la mer, dirigé par un entrepreneur, a été neutralisé à Tipasa par les éléments de la Sûreté urbaine de Aïn Tagourait, a révélé jeudi le chargé de communication de la Sûreté de wilaya. S'exprimant lors d'une conférence de presse animée au siège de la sûreté urbaine d'Aïn Tagourait, le sous-lieutenant Amar Cherafi, a expliqué qu'agissant sur renseignements, les éléments de la police judiciaire ont

neutralisé dans la nuit de lundi à mardi, un réseau organisé spécialisé dans l'«émigration clandestine par mer vers l'autre rive de la Méditerranée». Le réseau composé de huit personnes, âgées entre 25 et 30 ans, a été démantelé au niveau la forêt de Bouzedjour qui donne sur la mer et où le groupe se rallier avant le départ, a-t-il expliqué. L'opération menée par la police a permis d'interpeller dans un premier temps, trois mis en cause à bord d'un camion chargé d'équipements et de matériels utilisés dans les opérations d'émigration clandestine par voie maritime, avant l'arrestation du reste des candidats à l'émigration clandestine, quelque heures seulement après l'interpellation des accusés principaux, dont le chef est le propriétaire d'une entreprise.

R.R/Agence

Mascara : le marché de gros des fruits et légumes est-il réglementaire ?

Le silence inquiétant du ministre du Commerce

L'affaire du marché de gros des fruits et légumes de la daïra de Tighennif, distant d'environ une quinzaine de kilomètres du chef-lieu de la wilaya, n'a pas fini de livrer tous ses secrets, où l'histoire débile se répète d'une manière flagrante, débile et outrancière où le tout est enveloppé dans des accusations gratuites et autres conflits d'intérêts à des fins occultes. Pour rappel, en 2018, l'Assemblée populaire communale de Tighennif constatant que toutes les issues persistent à être fermées pour résilier la prolongation du contrat de location du marché de gros de ladite daïra, limitée à une période d'une année, sans pour autant mentionner la clause «reconduction tacite».

Les clauses dans cette disposition déplorable, où le tout demeure enveloppé dans les additions et de soustractions, sont limitées dans le temps. Des personnes rompues dans ce type de contrat ont été unanimes pour déclarer en ces termes : « L'utilisation des clauses tacites de reconduction dans les contrats de la commande publique est donc strictement subordonnée à la durée initiale du contrat et ne saurait au-delà de cette dernière, permettre l'indemnisation des contractants de l'administration ».

Ledit contrat dûment signé par le président de l'Assemblée populaire communale de la commune de Tighennif en date du 19 juin de l'année 2018, a ouvert un véritable imbroglio qui en dit long sur les affaires des P/APC dans la wilaya de Mascara, où 15 élus contestataires sur les 23 qui agencent l'auguste assemblée, se sont alignés devant le siège de l'Assemblée populaire communale, au cours de la journée du 9 du moi en cours, pour protester et dénoncer l'affaire de la location du marché de gros des fruits et légumes, et ce, paraît-il, contrairement à la réglementation en vigueur, disent ils. Ce qu'on pouvait parcourir, ou plutôt distinguer noir sur blanc sur les banderoles qu'ils brandissaient avec le slogan «appliquer la loi et la constitution, non à l'anarchie, non à la dilapidation des biens de la commune». Autant de slogans qui font froid dans le dos par ces temps qui courent d'une situation économique et sociale catastrophique, l'austérité où notre pays se pré-



Le marché de gros des fruits et légumes de Mascara dans la tourmente.

pare et s'endette. Loin des allocations et autres bobards des ministres censés appliquer la loi et sans les étiqueter. En effet, selon des experts contactés, ils ont été unanimes pour déclarer en ces termes : «L'utilisation des clauses tacites de reconduction dans les contrats de la commande publique est donc strictement subordonnée à la durée initiales du contrat et ne saurait, au-delà de cette dernière, permettre l'indemnisation des contractants de l'administration. En 2020, et au cours du mois de septembre, une vidéo dispensée par une chaîne de télévision privée, dont on se refuse à en faire un thème de propagande, a fait un véritable «Buzz» sur les réseaux sociaux, qui sérieusement prête à équivoque. Des propos et autres délations ostentatoires sur des personnes qui ont une relation avec un haut fonctionnaire de l'Etat, paraît-il, un fils de ministre qui a menacé le directeur du marché de gros des fruits et légumes de Tighennif, des déclarations qui restent à vérifier (la vidéo en question est toujours en circulation sur les réseaux sociaux), même les services de sécurité sont au parfum, mais dans de pareils affaire, c'est le black-out.

Revenons aux choses sérieuses, revenons à nos moutons sur le statut du marché de gros de la daïra de Tighennif et dont plusieurs élus et autres fonctionnaires ont été éjectés de leurs sièges anglais, et ce, vu leur connexion dans des histoires de suceries et autres bakchichs qui en dit long. Une deuxième tentative a été observée, ce 3 juillet 2018, où les mêmes contesta-

taires se rebiffent pour monter sur le créneau en foulant le sol du ministère de l'Intérieur, vu le black-out de la tutelle dans ce qui se passe dans la wilaya de Mascara, où ces derniers ont été reçus par le chef du cabinet du ministère de l'Intérieur pour émettre un énième son de cloche à cette intrigante affaire qui en dit long. Le chef du cabinet du ministre de l'Intérieur a fait état de son aspiration aux élus contestataires présents ce jour : «qu'une correspondance sera transmise à qui de droit pour résilier purement et simplement la prolongation du contrat de location du marché de gros». Dans un autre contexte, il y a lieu d'évoquer que suite à ces histoires qui se développent dans la daïra de Tighennif, le marché de gros des fruits et légumes du chef-lieu de la wilaya, a mis les clés sous le paillason, et ce, devant le regard médusé des commis de l'Etat et autres pseudo-responsables qui ont foulé le sol de la wilaya. Ainsi, environ 150 mandataires se retrouvent abusés, entre le marteau et l'enclume, à des problèmes qui dépassent l'entendement.

Pour les élus, qui n'ont aucun pouvoir sur la scène locale, et pour se sucrer, ils ne savent que «distribuer à des proches des kiosques, lot de terrains et autres logements via des enveloppes conséquentes». Ici, rien n'est gratuit, et tous ce beau monde ne semble pas s'offusquer sur ces affaires épicés au vu et au su de tous ce beau monde qui régent la wilaya de Mascara dans le summum de la corruption éhontée via des cols blancs

patentés, se moquent éperdument des directives et autres menaces du président de la République à l'encontre de la «voyoucratie» sans foi ni loi. Pour rappel, une deuxième tentative a été observée, au cours de la journée du 3 juillet 2018, sous le règne de Bedoui, où les mêmes contestataires se rebiffent pour monter au créneau en foulant le sol du ministère de l'Intérieur, vu le black-out de la tutelle dans ce qui se passe à la wilaya de Mascara où ces derniers ont été reçus par le chef du cabinet du ministère de l'Intérieur pour émettre un énième son de cloche à cette intrigante affaire qui en dit long.

Enfin, nous laissons le soin aux responsables qui sont autour de la table de décision de prendre les dispositions qui s'imposent pour séparer le bon grain de l'ivraie, et du coup, donner à la fiscalité locale un autre quitus pour le bien-être de la population ciblée.

Y a-t-il eu des dépassements où favoritisme dans le renouvellement de prolongation du contrat de location du marché de gros des fruits et légumes ? Et pourquoi ces élus contestataires se sont plaints à deux reprises au ministre de l'intérieur ? Autant de questions stationnent dans ce vide institutionnel déficient où seul l'argent fait ses dividendes, donc sans réponse, et du coup, demeure ouverte à toutes les suppurations ! A quand une intervention du ministre du Commerce pour séparer le bon grain de l'ivraie et rendre au chef-lieu ce qui appartient à César.

Manseur Si Mohamed

INFO EXPRESS

Constantine
Parution «prochaine» du 2e numéro de la revue Sirius d'astronomie



Le deuxième numéro de la revue électronique «Sirius d'Astronomie», édité par l'association Sirius de Constantine, paraîtra «dans quelques jours», a annoncé mercredi, le président de cette association, Djamel Mimouni. Ce nouveau numéro sera consacré à «l'Astronomie et l'ère de l'intelligence artificielle» et a été élaboré avec la contribution de plusieurs chercheurs de renom spécialisés dans ces deux domaines, entre autres Dr. Mourad Bouaache (responsable de la performance et l'intelligence artificielle au sein de Yahoo Silicon Valley) et Dr. Beatriz Villaroel, présidente du projet VASCO (valorisation biologique des fumées industrielles.), a précisé M. Mimouni. «Plusieurs sujets sont également proposés dans ce numéro traitant en détail la rencontre entre les deux grands géants de la science moderne, à savoir l'astronomie et l'intelligence artificielle pour mettre en exergue les points de convergence entre ces deux disciplines et ce que pourrait apporter l'une pour l'autre», a-t-on fait savoir. ■

Aïn Defla
La gériatrie, nécessaire à l'amélioration de la prise en charge sanitaire des personnes âgées



Des professionnels de la santé à Aïn Defla ont souligné la nécessité d'un service de gériatrie au sein de l'Etablissement public hospitalier (EPH) du chef-lieu de wilaya, pour améliorer la prise en charge sanitaire des personnes âgées. Relevant que le vieillissement de la population et l'augmentation de l'espérance de vie qui en a découlé rendent «inéluçable» la mise en place d'un service hospitalier dédié aux personnes âgées, ils ont noté que l'une des plus importantes missions dévolues à ce dernier est celle inhérente à l'amélioration des capacités fonctionnelles de cette frange vulnérable de la population. Pour le spécialiste des maladies respiratoires et allergiques à l'EPH de Aïn Defla, Dr Omar Bellabassi, la gériatrie est d'autant plus importante dans le milieu hospitalier que l'accumulation, chez un patient donné, des symptômes liés au vieillissement influe grandement sur son autonomie. ■

Programme



11.00 Les feux de l'amour
12.00 Journal
12.30 Reportages
13.25 Reportages faits divers
15.05 Vacances des familles nombreuses
16.50 Les docs du week-end
18.10 Nos chers voisins
17.50 50mn Inside
20.00 Journal
21.00 Météo
21.05 The voice kids
23.35 The voice kids



10.10 Tout le monde veut prendre sa place
12.00 Le journal
13.30 Tout compte fait
13.50 Un mariage plus que parfait
14.00 La boutiques des secrets
16.30 La robe de ma vie
17.40 N'oubliez pas les paroles
18.45 Le journal
20.00 Fort Boyard
20.55 Vestiaires
21.05 Spectaculaire



09.10 Météo
10.10 Norbert, commis d'office
12.00 Cauchemar en cuisine
13.30 Cauchemar en cuisine
13.50 E=M6 spécial santé
14.55 Chasseurs d'appart'
16.35 E=M6 spécial santé
17.40 French in the City
18.45 Le journal
20.25 Scènes de ménages
21.05 C'est quoi cette famille ?!
23.00 The Rookie
01.10 The Rookie



06.00 EuroNews
06.30 Boule et Bill
06.42 Ludo
07.09 Titeuf
07.40 Anatole Latuile
07.47 Les lapins crétiens : invasion
08.06 Raiponce : la série
08.20 Sept nains et moi
09.40 Les nouveaux nomades
11.20 Les grands du rire
11.25 Les carnets de Julie
11.55 Journal
12.20 Météo

12.25 Un livre toujours

13.55 Les grands du rire

14.15 Les carnets de Julie

15.15 Les carnets de Julie avec Thierry Marx

16.15 Trouvez l'intrus

17.10 Questions pour un champion

20.55 Météo

21.00 L'héritage

22.35 Une mère sous influence



18.05 Matière grise
19.42 Tout le monde veut prendre sa place
20.00 Acoustic
20.30 Journal
21.00 Stupéfiant !
23.08 Odysseus



13.10 Rosa
14.55 Rosa : wedding planneuse
16.30 Rosa : wedding planneuse
18.05 La petite histoire de France
20.00 Les 30 ans du Top 50
21.40 Les 30 ans du Top 50



10.00 Direct Auto Express
11.00 Direct Auto Express
12.35 Quand ma vie bascule
14.20 Double visage
15.55 Meurtre à l'esprit
17.50 Salut les Terriens !
20.00 Ahmed Sylla avec un grand A
21.45 Ahmed Sylla : la force comique



11.50 Zouzous
14.45 Une saison au zoo
15.55 Zip Zip
17.40 Minikeums
18.40 Minikeums
20.15 JO Club
21.05 Les enfants de la télé
22.35 Deux olympiques 2018



09.50 Babylon Berlin
10.00 Babylon Berlin
10.35 Babylon Berlin
12.45 Le cercle
13.45 Top 14
16.00 Ligue 1 Conforama
17.50 Canal Sports Club
19.00 Sport Reporter
20.05 D'après une histoire vraie
21.40 Message from the King



18.10 Le convoyeur
19.41 Les petites mains
19.57 L'instant Ciné +
20.50 L'instant cinéma
20.50 Skinwalkers
22.14 Hurllements



18.00 Apollo 13
20.14 Par ici les sorties
20.30 En coulisses Ciné+
20.35 Hollywood Live
20.50 L'enquêtes
22.45 Les confins du monde



12.25 Vues d'en haut
14.00 L'aube des civilisations
14.55 Mexique sauvage
15.50 Les routes de l'impos-



18.45 Arte journal
19.05 sous les pavés de...
20.05 28 minutes samedi
20.50 Héliopolis, la cité solaire des pharaons



11.00 Nos chers voisins
12.05 Hercule Poirot
14.05 Hercule Poirot
15.55 Hercule Poirot
17.00 Nos chers voisins
21.05 Columbo
22.25 90' Enquêtes



10.30 Thiem's 7 2020
13.30 Thiem's 7 2020
15.30 Aurillac / Bayonne
16.45 Agen / Montauban
17.55 Haugesund - Molde
20.00 Jeux olympiques : Home of the Olympics
20.30 Rosenborg - Strømsgodset

Sélection



Ciné Premier - 22.45 Les confins du monde

Drame de Guillaume Nicloux

→ En 1945, pendant la guerre d'Indochine, Robert Tassen, un jeune soldat français, survit à un massacre en se dissimulant sous une pile de cadavres. Revenu à la vie militaire après un temps de convalescence, le jeune homme est désormais obsédé par une idée, se venger de l'officier indochinois responsable de la mort de son frère.

Ciné Premier - 20.50 L'enquête

Thriller de Tom Tykwer

→ Des morts violentes entourent l'enquête aux quatre coins du monde menée par un limier d'Interpol et une procureure new-yorkaise, pour dénoncer les agissements criminels d'une banque spécialisée dans le blanchiment d'argent et les affaires troubles.



Ciné Frisson - 20.50 Skinwalkers

Film d'horreur de James Isaac

→ Deux gangs de loups-garous sont informés par la Lune qu'une ancienne prophétie est sur le point de se réaliser. Timothy, qui va bientôt fêter ses 13 ans, ignore que cet anniversaire doit marquer sa transformation.

CHRONIK

par Herbé

VENGEANCE

Parce que sa sœur a disparu sans laisser de traces à Los Angeles, Jacob King débarque de Cape Town dans la cité des anges pour la retrouver. Il ne lui faut guère de temps pour découvrir qu'elle est morte, assassinée et oubliée, comme tant d'autres avant elle. Jacob décide alors de retrouver la trace de ses assassins et de se venger... Avec une telle histoire, «Message from the King» s'affiche donc clairement comme un film de genre violent lorgnant du côté des années 1970, du «Get Carter» de Mike Hodges, des Dirty Harry et du «Hardcore» de Paul Schrader. Du cinéma de genre comme on les aime avec une petite singularité en plus : il est réalisé par Fabrice Du Welz, le cinéaste belge. Ici, le réalisateur débarque sur le projet sans être à l'origine du scénario mais s'en empare avec un amour du genre qui ne s'est jamais démenti. «Message from the King» n'échappe donc pas aux règles d'un revenge movie : ambiance glauque, violence sèche et désespoir latent sont au rendez-vous sous le soleil d'un Los Angeles, rendant l'atmosphère du film bien particulière. Car au-delà de la violence graphique, c'est une violence plus sourde qui parcourt le film. La violence d'une ville cosmopolite qui s'en prend aux plus faibles pour les broyer, les laissant mariner dans des motels miteux ou sur le plateau glacial d'une morgue. Le Los Angeles de «Message from the King» est une ville où il faut se méfier de tout le monde. Dans sa quête de vengeance, Jacob aura tout de même le temps de se lier avec Kelly, une mère célibataire venue du Nouveau-Mexique, à la merci de cette ville cruelle. Âpre et violent, le film bénéficie du regard inédit de Du Welz sur la ville de Los Angeles. Si «scénaristiquement», il reste classique dans son registre sans en bouleverser les codes, il n'en demeure pas moins un exercice de style viscéral et passionnant, écrivain idéal pour que Chadwick Boseman puisse démontrer toute l'étendue de son talent dans un rôle sombre et torturé, entouré par de sacrés seconds rôles. «Message from the King», implacable jusque dans son dénouement, est donc une jolie réussite de la part d'un cinéaste amoureux du genre, décidé à secouer son public quoiqu'il arrive...

ARTS VISUELS

UN NOUVEL ESPACE D'EXPOSITION INAUGURÉ À ALGER

Un nouvel espace d'exposition, dédié aux arts visuels, a été inauguré dernièrement à Alger par une exposition de peinture de l'artiste Mehdi Djelil, plus connu sous le nom d'artiste «Bardi». Situé à la rue Didouche-Mourad, au Centre d'Alger, cet espace culturel, baptisé «Rhizome», doté d'une galerie de 70m² accueille pour son exposition inaugurale les œuvres de Bardi qui propose six tableaux et une installation. Intitulée «Stasis», l'exposition propose une réflexion rétrospective sur des événements ayant marqué le quotidien de milliers d'Algériens, notamment les violences des années 1990. Optant pour des couleurs sereines (pastel), l'artiste porte un regard critique sur de nombreuses questions de la vie quotidienne qu'il représente dans un style grotesque fascinant alliant beauté et laideur. A travers des corps démembrés et figures humaines déformées, Bardi qui use d'un trait épais pour accentuer l'effort notamment dans «Gouvernant-gouverné», une toile (grand-format) qui porte une réflexion sur l'autorité et la dictature dans un contraste prononcé. A travers mes œuvres, je «tente de faire mon deuil de tous les événements qui ont secoué mon vécu et celui partagé par des milliers d'Algériens» par le recours à la «dérision et la caricature comme forme artistique pour contourner le passé et magnifier le présent», explique l'artiste.

R. C.

THÉÂTRE

APPEL À PARTICIPATION À DES RÉSIDENCES DE FORMATION

Un appel à participation à l'adresse des amateurs du 4^e art des villes du sud algérien a été lancé par le Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (Tna) pour prendre part à des résidences de formation, annonce un communiqué de cet établissement. Les résidences de formation sont prévues dans les villes de Tamanrasset, Adrar, et El Oued et sont ouvertes aux artistes des villes du sud. Les modalités de participation aux formations sont disponibles sur le site Internet tna.dz, alors que le dernier délai pour envoyer les candidatures a été fixé au 25 novembre. Le Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi a entrepris cette démarche suite à la visite de travail de la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda dans les wilayas de Tamanrasset et Adrar, précise le communiqué.

R. C.

La crise du cinéma

La situation en Inde



En Inde, les cinémas ont été autorisés à rouvrir par le gouvernement fédéral le 15 octobre dernier, après sept mois de fermeture due à la crise sanitaire.

L'Inde, il faut le rappeler, est le pays qui compte le deuxième plus grand nombre de cas de Covid-19, après les États-Unis. La plupart des États ont donc rouvert leurs salles, mais avec des mesures strictes d'hygiène et de distanciation... et le public ne revient que timidement. Dans ce cinéma de New Delhi, la première étape pour acheter un billet est de donner son numéro de téléphone. Plus de ticket papier, on le reçoit sur son portable. Ensuite, dans le bâtiment, il y a deux étapes différentes : des gardes nous prennent la température, vérifient qu'on porte bien un masque. Et nous voilà dans la salle. À l'intérieur, sur les 300 sièges, la moitié sont barrés avec des bandes plastiques. On ne peut s'asseoir que sur un siège sur deux, pour

garantir une certaine distance. De toute façon, pas d'inquiétude à ce sujet ce mercredi soir, il n'y a que quatre spectateurs dans la salle.

Quand les salles de cinéma cassent le prix d'entrée

Parmi eux, le jeune Afraz est venu avec son frère. C'est un habitué. «Je n'ai pas peur du Covid-19 ici, regardez, il n'y a personne. C'est la troisième fois que je viens depuis qu'ils ont rouvert. Je n'en pouvais plus de rester à la maison ! Je viens deux fois par semaine maintenant. Mon père ne veut pas que j'aille dans les bars, alors pour passer le temps, après le travail, je viens ici. C'est cool, je me relaxe, et c'est moins cher qu'avant : 100 roupies.» Cette chaîne de cinéma, PVR, a cassé le prix d'entrée, qui tombe

à environ 1 euro le ticket. Il faut dire que la majorité des films sont des rediffusions, comme celui montré ce soir, un long métrage indien sorti en 2018, et qu'Afraz adore. «J'ai déjà vu ce film 7 fois. C'est l'un de mes préférés. J'adore aller au cinéma et je vais voir plusieurs fois les mêmes films.»

L'offre des salles et la confiance du public

Ce manque de nouveaux longs métrages est l'un des plus grands problèmes pour les opérateurs, comme le confirme Kunal Sawney, vice-président et responsable des opérations dans le groupe Carnival Cinemas. «Dans toutes les régions où il n'y a pas de nouveaux contenus, les salles ne sont occupées qu'à 10 ou 15% de leur capacité. Mais au

Bengale-Occidental, lors du festival du Durga Puja, de nouveaux films sont sortis et les salles étaient alors pleines pendant quatre jours.

Notre priorité est de regagner la confiance du public pour qu'il revienne dans les salles. Pour cela, nous réduisons nos prix, bien sûr, surtout que nous projetons surtout des films anciens. Et nous avons aussi une offre qui marche bien, par laquelle tous les guerriers contre le Covid-19 reçoivent un ticket gratuit, comme les docteurs, les travailleurs municipaux et les policiers.»

Les cinémas sont toujours fermés dans plusieurs grands États indiens, comme le Tamil Nadu et le Telangana, et viennent à peine de rouvrir dans la région de Bombay.

S. F.

Photographe de presse

Zinedine Zebar n'est plus

Le monde de la photo de presse est en deuil. Zinedine Zebar, le talentueux photographe qui a consacré sa vie au 8^e art, vient de nous quitter à l'âge de 63 ans, emporté par le virus de la Covid-19. Né en 1957 à Sétif, Zinedine Zebar a étudié à l'école de photographie de Paris et à l'Université Paris VIII. Dès 1988, il entame sa carrière de photographe-reporter au sein de l'Agence de presse parisienne, pour laquelle il réalise plusieurs reportages sur la vie sociale et politique en France. Dix ans plus tard, il se lance alors dans une carrière en freelance et met son talent au service de grands médias à l'image de *VSD*, *Paris-Match*, *Le Point*, *Le Figaro*, *Le Parisien*, *El Ahram*, *Der Spiegel* ou encore le *Times*.

Ces dernières années, il s'était beaucoup consacré au patrimoine architectural et historique algérien, parcourant l'Algérie, en quête des sites les plus fabuleux.



Avec le journaliste et écrivain Mohamed Balhi, il réalisera un beau livre sur les phares d'Algérie, un travail de longue haleine à travers lequel il nous fera découvrir ces vigies de la côte algérienne, sublimes par sa sensibilité d'artiste photographe. Curieux, infatigable, bouillonnant d'idées et de projets, celui que l'on surnommait le

«photographe du ciel», nous régalaient de belles prises de vue d'Alger dont il traquait les moindres rues et mouvements. Amoureux de la capitale, avec sa Casbah millénaire mais aussi des autres grandes villes d'Algérie surtout Oran, il travaillait sur de beaux projets, qu'il laisse malheureusement en chantier. Toujours au

cœur de l'action, il avait retrouvé l'effervescence et l'excitation de ses débuts dans le métier en couvrant les manifestations du «Hirak», accompagnant les «hirkistes», plusieurs vendredis durant. L'une de ses dernières «couvertures», c'était la première prière du vendredi à la Grande mosquée d'Alger, mosquée dont il avait suivi en photo et pendant plusieurs années l'évolution du chantier.

Sa disparition à l'âge de 63 ans a suscité une onde de choc parmi ses amis de la corporation. Sur les réseaux sociaux, les hommages ne cessent d'affluer depuis l'annonce de son départ subit et prématuré. Zinedine Zebar «Zinou» pour les amis était un véritable «personnage». Joyeux, généreux, talentueux, modeste, discret, il était tout cela à la fois. Adieu cher ami et sincères condoléances à tes proches.

H. A.

vie pratique

santé

La plante sauge et ses bienfaits pour la santé



La plante sauge est une plante rustique qui pousse avec des feuilles et des fleurs qui sont comestibles. La plante sauge est pour une utilisation à la fois comme une plante culinaire et pour des applications médicinales. C'est une plante aromatique qui a une saveur légèrement poivrée.

Comme un remède naturel

Il est souvent ajouté pour la préparation de la saucisse, est un ingrédient clé dans les préparations des farces et s'accompagne merveilleusement pour les autres viandes et plats de volaille. Thé de la plante sauge est également disponible dans les magasins pour aliments naturels pour être utilisé comme un remède naturel médicamenteux pour de nombreux maux.

Que peut faire la plante sauge pour la santé

Des recherches ont été menées en ce qui concerne les avantages que peut faire la plante sauge pour la santé, mais les données restent largement non concluante.

Cependant, beaucoup de gens prétendent que la sauge est une plante médicament naturel pour soulager de nombreux symptômes de l'être humain. Il est proposé de consommer la plante sauge vu ces qualités nutritives et les avantages qu'elle a et de ce qu'elle peut faire pour la santé.

Plante sauge bonne source de minéraux

Les feuilles de la plante sauge et les fleurs contiennent des œstrogènes végétaux, ils constituent une riche source de vitamines B et C. Ils sont également une bonne source de minéraux comme le calcium, le magnésium, le potassium et le zinc.

Plante sauge est un antibiotique puissant

Les ingrédients actifs sont thuyone, camphre, tanins, résines, acides rosmarin, rosmonol, les flavonoïdes et l'acide caféique. Ils ne contiennent pas de cholestérol, du sel ou des sucres, ils sont en fait un excellent substitut pour l'assaisonnement des aliments.

Plante sauge apaise les ballonnements

L'action antispasmodique de la sauge se retrouve au niveau digestif. Elle soulage les crampes d'estomac, les douleurs des règles, et joue un rôle gastroprotecteur, notamment en cas de brûlures gastriques. Côté intestin, c'est contre les ballonnements et les gaz intestinaux que la plante est la plus efficace.

Météo



Samedi 14 novembre
21 C

→ **Dans la journée :**
Partiellement nuageux
max 24°C ressentie 24°C
Vent modéré de sud

→ **Dans la nuit :**
Ciel plutôt dégagé
min 13°C ressentie 20°C
Vent modéré d'ouest

Alger :
Lever du soleil : 07:21
Coucher du soleil : 17:48

Comment faire vos sels de bain relaxants

→ Rien de plus simple que de préparer vos sels de bain pour vous détendre dans la baignoire.

Ingrédients

- 200 g de gros sel de mer non raffiné
- 2 cuillères à café d'huile d'amande douce
- 20 gouttes d'huile essentielle d'orange douce
- 1 dose de colorant alimentaire (facultatif)

La recette des sels de bain maison

- Versez le gros sel dans un saladier.
- Ajoutez l'huile d'amande douce, le colorant alimentaire, puis l'huile essentielle d'orange calmante et rééquilibrante.
- Mélangez intimement les ingrédients, afin que le sel soit bien imprégné.
- Transvasez dans un pot en verre avec un couvercle.

Comment l'utiliser ?

- Prélevez une à deux petites poignées de sel.
- Dispersez-les dans l'eau du bain (pas trop chaude).
- Relaxez-vous pendant au moins un quart d'heure dans l'eau, afin de favoriser la diffusion des minéraux.
- Sortez de l'eau sans vous rincer (si possible) et enveloppée dans un peignoir, allongez-vous pour poursuivre la détente.

Précaution d'emploi

Ce mélange se conserve au frais et à l'abri de la lumière. Comme cette recette contient une huile essentielle, faites un essai préalable dans le pli du coude. Si au bout de 24h, vous n'avez fait aucune réaction, vous pouvez utiliser ce soin sans soucis. L'huile essentielle d'orange est photo sensibilisante. Veillez à ne pas vous exposer au soleil après une application cutanée de cette huile. Elle est déconseillée pendant les trois premiers mois de la grossesse.

Recette du jour

Gratin de pommes de terre et épinards

INGRÉDIENTS

- 250 g d'épinards
- 2 boîtes de thon à l'huile
- 4 pommes de terre
- 1 oignon
- 3 cuillères à soupe de persil haché
- 4 triangles de fromage
- 1/2 verres à thé de crème fraîche
- 3 œufs
- sel, poivre, cumin

Préparation

Trier, laver et faire blanchir les épinards dans de l'eau bouillante pendant 10 minutes les égoutter les presser. Mixer



dans un robot les épinards cuits, le persil et l'oignon, sel et poivre. Laver bien les pommes de terre et mettre-les dans une grande casserole d'eau légèrement salée, faire-les cuire pendant 20 minutes, une fois cuite, enlever la peau et

passer-les au moulin à légumes. Mettre dans un saladier la purée de pommes de terre, le mélange d'épinards-oignon, les fromages, le thon égoutté, sel, poivre, cumin, bien mélanger. Mettre dans un saladier la crème, les œufs, sel, poivre, mélanger à la fourchette. Former de ce mélange des boules de la taille de mandarine, placer-les dans un moule à gratin, verser dessus la préparation d'œufs. Faire cuire dans un four chaud pendant 40 minutes. Servir aussitôt.

Horaires des prières

Samedi 28 rabi el-awal 1442 :

14 novembre 2020

Dhor12h35

Asser15h48

Maghreb17h48

Icha19h39

Dimanche 29 rabi el-awal 1442 :

15 novembre 2020

Fedjr05h25

numéros utiles

SANTÉ

Samu :

021.67.16.16/67.00.88

CHU Mustapha :

021.23.55.55

CHU Ben Aknoun :

021.91.21.63

CHU Beni Messous :

021.93.11.90

CHU Baïnem :

021.81.61.13

CHU Kouba :

021.58.90.14

Ambulances :

021.60.66.66

Dépannage Gaz :

021.68.44.00

Dépannage Electricité :

021.68.55.00

Service des eaux :

021.58.32.32/58.37.37

SÉCURITÉ

Protection civile :

021.61.00.17

Sûreté de wilaya :

021.63.80.62

Gendarmerie :

021.62.11.99/62.12.99

ADRESSES UTILES

Aéroport Houari-Boumediene

021.54.15.15

Air Algérie

(Réservation)

021.28.11.12

Air France :

021.73.27.20/73.16.10

ENMTV :

021.42.33.11/12

SNTF :

021.76.83.65/73.83.67

SNTR :

021.54.60.00/54.05.04

Hôtel El-Djazaïr :

021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi :

021.74.82.52

Hôtel Hilton :

021.21.96.96

Hôtel Sofitel :

021.68.52.10/17

Hôtel Sheraton :

021.37.77.77

Hôtel Mercure :

021.24.59.70/85

WA Tlemcen

Les nouvelles recrues non encore qualifiées

→ La liste officielle de l'effectif du WA Tlemcen publiée sur le site de la Ligue de football professionnel comporte jusque-là seulement 17 joueurs, tous de la saison passée, vu que les nouvelles recrues ne sont toujours pas qualifiées, a-t-on constaté.

Cette situation commence à inquiéter au plus haut point l'entraîneur Aziz Abbas, a indiqué ce dernier à l'APS, estimant qu'il était temps pour la direction du club de se pencher sur le dossier des nouvelles recrues, au nombre d'une dizaine, qui n'ont toujours pas obtenu leurs licences respectives.

A l'approche du coup d'envoi du championnat, prévu pour le 28 du mois courant, Aziz Abbas, qui enchaîne sa deuxième saison de suite aux commandes techniques de la formation des Zianides, dit «nourrir des soucis



■ La formation des Zianides a bien des soucis.

(Photo : D. R.)

quant à la qualification des nouveaux joueurs avant l'entame du championnat». «J'ai reçu des assurances de la part de la direction du club pour la qualification de nos nouveaux joueurs dans les meilleurs délais. Nous continuons donc à travailler avec l'espoir de bénéficier des services des nouveaux

dès la première journée», a expliqué le coach natif de Bordj Bou Arréridj. Le WAT retrouve l'élite après sept années passées entre le deuxième et le troisième palier. Le vœu de la direction du club de voir ce dernier éviter de retourner au purgatoire qui l'a poussé à opérer un remue-ménage au sein de

son effectif. Cependant, il appartient aux dirigeants du Widad de trouver l'argent nécessaire pour payer les dettes du club envers d'anciens joueurs pour lever l'interdiction de recrutement, dont fait l'objet leur équipe, des dettes qu'ils jugent «pas insurmontables». Cela se passe au moment où l'entraîneur Aziz Abbas se plaint aussi du retard accusé par la direction dans la régularisation de sa situation financière et celle de ses joueurs, indiquant que tout ce beau monde «n'a pas été payé depuis mars dernier».

Au WAT, l'on table sur une prochaine rentrée d'argent estimée à 50 millions de dinars représentant une subvention allouée par les autorités locales ainsi que la première tranche du nouveau sponsor du club l'Entreprise nationale de géophysique – Enageo (filiale de Sonatrach).

En revanche, la direction du WAT a réussi à se faire délivrer la licence du club professionnel, après avoir répondu au cahier des charges de la direction de contrôle et de gestion des finances.

R. S.

EN DEUX MOTS

L'USMA domine 6-0 la sélection nationale des U20 en amical

L'USM Alger a surclassé la sélection algérienne des moins de 20 ans sur le score de 6-0 (mi-temps : 3-0) en match amical disputé jeudi au stade annexe du complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger), dans le cadre de sa préparation en vue de la nouvelle saison dont le coup d'envoi sera donné le 28 novembre.

Les buts de la rencontre ont été inscrits par Zouari (12' s.p.), Koudri (35'), Mahious (45'), Abdeldjelili (47' s.p., 52') et Benhamouda (58') pour l'USM Alger. C'est la première victoire des «Usmistes» en match amical après deux nuls face respectivement à la JS Saoura (0-0) et la JSM Skikda (1-1), alors que deux autres matches ont été annulés face au Paradou AC et à l'US Biskra, en raison de la détection de cas positifs au coronavirus au sein de l'effectif de l'USMA et de l'USB.

Lors de la 1^{re} journée du championnat d'Algérie de Ligue 1, l'USMA recevra l'ES Sétif au stade Omar-Hamadi.

Les «Rouge et Noir» devraient disputer au moins cinq matches amicaux avant d'entamer la nouvelle saison, avec au menu la Supercoupe d'Algérie, programmée le 21 novembre face au CR Belouizdad au stade 5-Juillet de la capitale.

Ligue 1

«L'USMBA monte en puissance», se réjouit son coach

→ L'USM Bel-Abbès s'apprête à boucler sa cinquième semaine de préparation en prévision du coup d'envoi du championnat de Ligue 1 de football et continue sa progression, s'est réjoui mercredi son nouvel entraîneur Lyamine Bougherara.

«Nous avons jusque-là effectué pas moins de 45 séances d'entraînement et disputé deux matches amicaux contre deux nouveaux promus parmi l'élite (RC Relizane et WA Tlemcen). Au-delà des résultats de ces deux rencontres, je suis notamment satisfait de la réaction de mes joueurs», a déclaré Bougherara à l'APS.

Après un nul vierge lors de la première rencontre amicale contre le RCR à Mostaganem, l'USMBA s'est imposée

face au WAT sur le terrain de ce dernier mardi soir (1-0).

«Pour cette deuxième confrontation, elle a été riche en enseignements. Ce que je retiens le plus, c'est cette capacité de mes joueurs à s'adapter rapidement aux différentes variables tactiques», s'est félicité l'ancien gardien de but international.

Le même interlocuteur a fait savoir, en outre, qu'il tablait énormément sur le travail tactique «en raison des nombreux changements opérés au sein de l'effectif» au cours de l'intersaison.

«Nous sommes dans la bonne voie. Nous continuons à bosser dur pour être prêts pour le coup d'envoi du championnat prévu pour le 28 de ce mois. En attendant, nous aurons be-

soin de disputer d'autres matches amicaux pour parvenir à parfaire les automatismes au sein de notre effectif», a-t-il encore souligné.

Cependant, la bonne marche de la préparation d'intersaison, bien qu'elle ait débuté avec un sensible retard, risque d'être entachée par l'incapacité, jusque-là, de la direction du club de qualifier ses 13 nouvelles recrues.

Le club de l'Ouest du pays est en effet dans l'obligation de s'acquitter de

dettes estimées à plus de 70 millions de dinars envers d'anciens joueurs pour permettre à ses nouvelles recrues de se faire délivrer leurs licences par la Ligue de football professionnel. La formation de la «Mekerra» avait connu le même scénario la saison passée, quand elle a dû attendre la quatrième journée pour aligner ses nouveaux joueurs, rappelle-t-on. Un scénario que Bougherara ne veut pas vivre cette année. ■

JSM Bejaïa : l'AGO du CSA programmée dimanche prochain

L'assemblée générale ordinaire du CSA de JSM Béjaïa aura lieu ce dimanche à 15h, a annoncé jeudi la direction du club sur sa page officielle sur Facebook.

«La direction de la JSMB, annonce que le CSA-JSMB tiendra son AGO dimanche, à 15h, au niveau du salon d'honneur du stade OPOW de Béjaïa», a écrit le club pensionnaire de la Ligue 2 dans son communiqué. Outre l'approbation des bilans moral et financier du 1^{er} semestre de l'année 2020, cette AGO verra et l'installation des commissions de candidatures ainsi que celle des recours en vue de la prochaine assemblée générale électorale.

US Biskra

Le président suspendu six mois dont trois avec sursis

→ Le président de l'US Biskra, Abdallah Benaïssa, a écopé de six mois de suspension dont trois avec sursis de toute fonction et/ou activité en relation avec le football à compter du 19 octobre dernier, pour «violation de l'obligation de réserve», a indiqué la Ligue de football professionnel. Benaïssa devra, en outre, s'acquitter de 200 000 DA d'amende. Vu la situation épidémique que connaît le pays, l'audience s'est déroulée, pour la première fois, en visioconférence, précise l'instance chargée de la gestion de la compétition.

Pour rappel, la commission de discipline de la LFP avait procédé à l'ouverture d'une procédure disciplinaire

à l'encontre du président de l'US Biskra, sur saisine de la Fédération algérienne de football. Selon la même source, Benaïssa a tenu à deux reprises une conférence de presse qui comprenait des déclarations et des propos qualifiés comme une «violation de l'obligation de réserve prévue par l'article 121 du règlement du championnat professionnel et l'article 78 du code disciplinaire de la FAF».

Auditionné par vidéoconférence lundi, Benaïssa a déclaré devant la commission qu'il «reconnait les déclarations et faits qui lui sont reprochés», souligne la LFP dans son communiqué publié sur son site officiel. ■

Sélection d'athlétisme

Trois cas positifs au coronavirus écartés du regroupement

→ Trois cas positifs au nouveau coronavirus au sein de la sélection nationale d'athlétisme spécialité, cross-country, demi-fond et marche ont été écartés de la liste du stage entamé le 11 novembre 2020 à Tikjda (Bouira), a indiqué jeudi l'instance fédérale sur sa page Facebook.

Il s'agit d'un athlète, d'un entraîneur et d'un kiné testé positifs à l'issue des tests effectués, avant l'entame du regroupement, par les 30 athlètes et les membres de l'encadrement technique. «Ce stage qui prendra fin le 2 décembre 2020 a été entamé dans de très bonnes conditions et notamment dans le strict respect du protocole sanitaire mis en place pour la prévention contre la propagation du coronavirus», a écrit la même source.

Un autre stage en direction des athlètes des épreuves techniques sera

programmé prochainement à Annaba ou Tlemcen, conclut la FAA.

Liste des athlètes retenus :

Demi-fond et cross-country : Khireddine Bourouina, El-Hadi Laameuch, Hamza Hadjaloui, Ali Grine, Bilal Tabti, Hichem Bouchicha, Ramdane Ouarghi, El Houcine Zourkane, Nabil El Hannachi, Yassine Hethat, Mohamed Amine Belferar, Mohamed Belbachir, Slimane Moula, Ramzi Abdennou, Abderezak Khelili, Abdelhakim Chibani, Amina Bettiche, Riham Sennani, Oussama Cherrad, Rabeh Aboud, Mohamed Merbouhi.

Marche :

Mohamed Ameer, Mohamed Meddour, Bilal Djaafri, Abdenour Ameer, Soheil Aloui, Souad Azzi, Souhila Azzi, Bariza Ghezaleni, Melissa Touloum. ■



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.

Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.

Membres fondateurs :

Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune.

Rédacteur en chef :

Radia Zerrouki

Directeur commercial :

Ouahid Kouba

Composition PAO La Nouvelle

République Impression Alger :

SIMPRAL

Tirage : 2500 exemplaires

16 - Pages

Oran : SJO. Constantine : SIE

Diffusion centre : SEDICOM

Ouest : SPDO. Est : El Khabar Sud :

Trag diffusion Publicité : La

Nouvelle République, Maison de

la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021

6710.75. E-mail :

lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail

pub : lnr98publicite@yahoo.fr -

ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger.

Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax

: 021 73.95.59 - 021 73.99.19.

Conception : Studio Baylaucq,

Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40

Les manuscrits, photographies ou

tout autre document adressés à la

rédaction ne peuvent faire l'objet

d'un quelconque réclamation.

en direct

Sélection d'athlétisme

Trois cas positifs au coronavirus écartés du regroupement

le match à suivre

Rencontre amicale

L'USMA domine la sélection nationale des U20

football

US Biskra

Le président suspendu six mois dont trois avec sursis

Éliminatoires de la CAN-2022

L'Algérie en champion face au Zimbabwe

→ La mécanique algérienne continue sa production de victoires. L'expérience et l'engagement des Verts ont une fois de plus prévalu lors de cette confrontation qui a eu lieu jeudi en soirée au stade 5-Juillet et qui les avaient opposés à l'équipe zimbabwéenne dans le cadre de la 3^e journée de la Coupe d'Afrique des nations 2022 (l'édition était prévue en 2021, mais elle a été reportée pour cause de pandémie Covid-19).

Les Fennecs, tenants du titre, confirment leur marche vers la qualification, grâce au score sans appel (3-1), et s'offrent 5 points d'avance en tête de la poule. Les hommes de Djamel Belmadi démarraient la rencontre en donnant des sueurs froides aux millions de téléspectateurs qui suivaient cette rencontre sur leur petit écran, le match s'étant joué à huis clos. Un rythme plutôt cabossé avait permis aux Warriors de se procurer trois belles premières occasions, d'abord sur une tentative de Billiat qui obligeait M'Bolhi à fermer l'angle du pied, puis sur une tête de Kadewere sur coup franc qui passait tout près et un coup franc



■ Et de trois pour les Verts !

(Photo > D. R.)

dont le cuir passe à quelques millimètres du gardien M'Bolhi.

L'expérience étant de mise, les hommes de Belmadi surent se réorganiser en se contentant de dominer de façon assez stérile avec un jeu très intelligent. Reprenant le contrôle de la balle, la domination faisait son petit chemin jusqu'à la 31^e minute où Feghouli d'une frappe, obligeant ainsi le gardien du Zimbabwe à relâcher le ballon, ce qui donna la première occasion à Bounedjah qui suivait l'action pour poster la première balle (31^e). Ce n'était pas fini puisque les Fennecs encerclés par l'adversaire du jour, n'arrivaient pas à trouver la faille qui puisse leur permettre de se mettre à l'abri d'une éventuelle égalisation.

Plus que quelques petites minutes à jouer avant la fin de la première partie, Mahrez, encore lui, sur un centre parfait offre à Feghouli (43^e) l'occasion d'inscrire le second but d'une tête plongeante (2-0).

Une seconde mi-temps plus animée

La seconde mi-temps était fébrile, les Zimbabwéens mieux organisés en attaque, occupaient l'ensemble des espaces ne laissant plus d'espace aux Verts

profitant ainsi d'une défense algérienne qui affichait des lacunes. La première alerte venait de Kadewere qui n'avait pas su exploiter l'erreur défensive des locaux pour mettre la balle au fond des filets butant sur un M'Bolhi, très en alerte alors que Hadebe ratait le cadre de la tête. Ce manque de réalisme contrastait avec l'efficacité des Verts et de Mahrez qui corse l'addition sur un exploit personnel (67^e). La réduction du score de Kadewere, lancé à la limite du hors-jeu dans le dos de la défense et buteur d'un piqué (79^e), restera anecdotique. «Si l'Algérie se détache, le Zimbabwe reste, lui, 2^e mais sent la menace de la Zambie, revenue à un point suite à son succès face au Botswana (2-1) un peu plus tôt dans la journée».

H. Hichem

Le Point du groupe H

Algérie - Zimbabwe 3-1
 Zambie - Botswana 2-1

Classement :	Pts	J	Diff
1- Algérie	9	3	+8
2- Zimbabwe	4	3	-1
3- Zambie	3	3	-5
4- Botswana	1	3	1

Reste à jouer :

4^e journée (16 novembre) :

Zimbabwe - Algérie

Botswana - Zambie

5^e journée (22-30 mars 2021) :

Botswana - Zimbabwe

Zambie - Algérie

6^e journée (22-30 mars 2021) :

Algérie - Botswana

Zimbabwe - Zambie

Déjà joués :

1^{re} journée :

Algérie - Zambie 5-0

Zimbabwe - Botswana 0-0

2^e Journée :

Botswana - Algérie 0-1

Zambie - Zimbabwe 1-2

NB : Les deux premiers du groupe se qualifieront pour la phase finale de la CAN-2021 au Cameroun, reportée à 2022.

A voir

■ TFI : Portugal - France à 20h35

■ BelN Sports 2 : Egypte - Togo à 20h

La Der

MC Oran : pas plus de 50 millions DA dans les caisses du club

La direction du MC Oran trouve du mal à répondre aux besoins de son équipe après avoir bénéficié de seulement 50 millions de dinars depuis le début des préparatifs de la nouvelle saison, a déploré mercredi le nouveau président de ce club de Ligue 1 de football, Tayeb Mahiaoui. «Ça devient de plus en plus difficile d'assurer une bonne gestion du club dans cette conjoncture économique difficile que traverse le pays. Les aides étatiques que nous avons pu bénéficier jusque-là ne dépassent pas les 50 millions de dinars», a fait savoir Mahiaoui dans une déclaration à l'APS. La seule subvention allouée aux «Hamraoua» jusque-là, soit depuis l'intro-

nisation de Mahiaoui à la tête du club en août 2020, provient d'Hyproc Shypping Compagny, une filiale de Sonatrach devenue le sponsor majeur du club depuis la saison passée. Selon le même interlocuteur, cette somme d'argent a également servi «au paiement de certaines dettes laissées par l'ancienne direction», ainsi que la prise en charge du stage que l'équipe vient d'effectuer à Tlemcen, et d'autres dépenses liées à sa gestion quotidienne. Cela se passe au moment où les joueurs commencent à s'impatienter concernant leur argent. Une situation ayant poussé l'un d'entre eux, en l'occurrence, Hichem Belkaroui, à monter au créneau, ce qui

lui a valu d'être mis à l'écart du groupe en attendant son passage devant le conseil de discipline. Les difficultés financières du MCO risquent de s'aggraver si le club ne parvenait pas à dénicher d'autres sources de financements, estiment les observateurs, surtout que la masse salariale des joueurs et du staff technique a été revue à la hausse. Par ailleurs, les protégés de l'entraîneur français, Bernard Casoni, ont joué et gagné leur quatrième match amical depuis l'entame de leur préparation d'intersaison. L'entraîneur Casoni s'est dit «content de la progression constante de ses capés qui affronteront la JSM Skikda en amical samedi prochain».